

PUBLIE LE 17/12/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2024_174

OBJET : Rapport d'activité 2024 en matière de développement durable

Exposé

L'article L2311-1-1 du code général des collectivités territoriales stipule : « Dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret. Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants ».

L'article D.2311-15 de ce même code indique que « Le rapport prévu à l'article L.2311-1-1 décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la collectivité sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire ».

Le rapport est construit en s'inspirant des trames proposées par la circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales.

Le rapport est une présentation de la situation en matière de développement durable de la Communauté d'Agglomération du Cotentin issue de la compilation des évaluations, documents et bilans des plans et programmes en matière de développement durable de la collectivité pour l'année 2024.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire du 3 août 2011,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 179 - Contre : 0 - Abstentions : 3) pour :

- **Prendre acte** de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable 2024,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Hubert LEMONNIER

Annexe(s) :

Rapport sur la situation en matière de développement durable

12 DÉCEMBRE 2024

Date d'envoi de la convocation : le 29/11/2024

Envoi Complémentaire le 05/12/2024

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 155

Nombre de votants : 175

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : LEMONNIER Hubert

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi 12 décembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERNARD Christian (Jusqu'à 20h24), BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUSSELMAME Noureddine, BRIENS Eric, MELIN Katy suppléante de BRISSET Franck, BUHOT Sophie, BURNOUF Elisabeth, CAILLOT Annick, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIEN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DENIS Daniel, LELIEVRE Christophe suppléant de DESTRES Henri, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUVAL Karine (A partir de 18h35), FAGNEN Sébastien, LEPETIT Vincent suppléant de FALAIZE Marie-Hélène, FAUDEMERE Christian, FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANÇOISE Bruno (A partir de 18h25), GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMEL Estelle, HAMON Myriam (A partir de 18h29), HARDY René, HAYÉ Laurent (A partir de 18h29), HEBERT Dominique, HEBERT Karine, HELAOUET Georges, HERVY Isabelle, HERY Sophie (A partir de 18h58), HOULLEGATTE Valérie (A partir de 19h07), HUREL Karine, HURLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOUANNEAULT Tony, JOZEAU-MARIGNE Muriel (Jusqu'à 19h30), LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LEBRETON Robert, LECHATREUX Jean-René, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LELOUEY Dominique, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOINE Morgan, LEMONNIER Hubert, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE

Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN F
MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Her
Valérie, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, OLIVIER Stéphane,
PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier (A partir
de 18h29), PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège (Jusqu'à 20h00), POIGNANT Jean-
Pierre, POISSON Nicolas, RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ
Fabrice (A partir de 18h57), RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François,
SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, SOLIER Luc,
SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TINCELIN Christiane (A partir de
18h29), TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VARENNE Valérie, VASSELIN
Jean-Paul, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

AMBROIS Anne à RONSIN Chantal, ANTOINE Joanna à LECOQ Jacques, BALDACCI
Nathalie à LANGLOIS Hubert, BERNARD Christian à BERHAULT Bernard (A partir de
20h24), BRANTONNE Pascal à PECORARO Yvonne, BROQUAIRE Guy à HEBERT Karine,
DIGARD Antoine à MAHIER Manuela, DUBOST Nathalie à GUILLEMETTE Nathalie,
HAMON-BARBÉ Françoise à MAGHE Jean-Michel, HERY Sophie à MARGUERITTE
Camille (Jusqu'à 18h58), HOULLEGATTE Valérie à VANSTEELANT Gérard (Jusqu'à
19h07), HULIN Bertrand à VARENNE Valérie, LE CLECH Philippe à GERVAISE Thierry,
LECHEVALIER Isabelle à ROCQUES Jean-Marie, LEFAIX-VERON Odile à LELONG Gilles,
LEMOIGNE Sophie à HUREL Karine, LEMONNIER Thierry à SOINARD Philippe, MARTIN-
MORVAN Véronique à LEFER Denis, MOUCHEL Jean-Marie à LEBRETON Robert,
PLAINEAU Nadège à HAMEL Estelle (A partir de 20h00), PROVAUX Loïc à CASTELEIN
Christèle, TARIN Sandrine à FRANÇOISE Bruno (A partir de 18h25), VASSAL Emmanuel à
SOURISSE Claudine.

Absents/Excusés :

BRANTHOMME Nicole, BROQUET Patrick, DE BOURSETTY Olivier, LE PETIT Philippe, LE
POITTEVIN Lydie, PERROTTE Thomas, PIC Anna, SIMON François, VIVIER Nicolas.

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

S²LOW

ID : 050-200067205-20241217-DEL2024_174-DE



LeCotentin

ÉDITION 2025

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

ANNÉE 2024

SOMMAIRE

04

L'ACTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN SUR SON TERRITOIRE

1. La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
3. La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations
4. L'épanouissement de tous
5. La transition vers une économie circulaire, le développement des modes de production et de consommation responsables
6. L'organisation et la participation des acteurs aux actions publiques

31

L'ACTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN EN INTERNE

1. L'organisation et la participation transversale de la gestion
2. Les valeurs et les comportements dans la gestion des ressources humaines
3. La gestion des finances publiques
4. La gestion durable du patrimoine
5. La commande publique responsable
6. La certification, l'évaluation et l'amélioration continue

I PRÉAMBULE

L'article L2311-1-1 du code général des collectivités territoriales stipule :

« Dans les communes de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret. Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants. »

L'article D. 2311-15 de ce même code indique que :

« Le rapport prévu à l'article L. 2311-1-1 décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la commune sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire. Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes... »

La circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales (application du décret n°2011-687 du 17 juin 2011), précise le contenu du rapport :

« Les collectivités territoriales ainsi que les EPCI de plus de 50 000 habitants pourront s'appuyer sur les divers rapports et bilans réglementaires ou volontaires qu'ils élaborent par ailleurs pour alimenter le rapport sur la situation en matière de développement durable ».

Le code de l'environnement précise à l'article L. 110-1 que l'objectif de développement durable, est recherché, de façon concomitante et cohérente, grâce aux cinq engagements suivants :

- 1° La lutte contre le changement climatique (et protection de l'atmosphère) ;
- 2° La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- 3° La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- 4° L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- 5° La transition vers une économie circulaire.

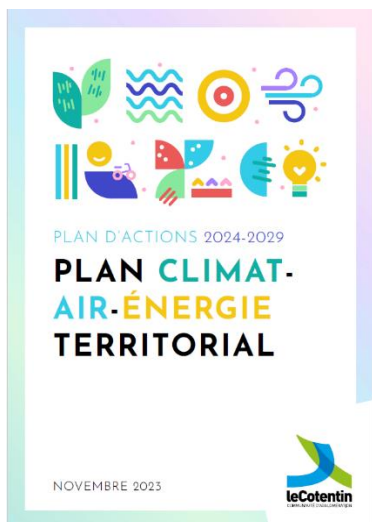
La présentation du processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation peut s'organiser sur la base des cinq éléments de démarche du « Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux » suivants :

- la participation des acteurs,
- l'organisation du pilotage,
- la transversalité de l'approche,
- le dispositif d'évaluation partagé,
- le tout, au service d'une stratégie d'amélioration continue.

L'ACTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN SUR SON TERRITOIRE

① LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

1. Le plan climat air-énergie-territorial (PCAET)



L'Agglomération du Cotentin s'est engagée dès 2018 dans la rédaction de son plan climat air énergie territorial (PCAET). Ce document de planification définit la stratégie à adopter sur l'ensemble du territoire et détermine la feuille de route à mettre en œuvre sur la période 2024-2029.

Après une phase de diagnostic, de définition d'une stratégie et d'un plan d'actions co-construit avec les acteurs locaux, le plan est entré en phase de consultation publique du 10 avril au 9 mai 2023. Les avis recueillis ont permis au Cotentin d'ajuster son plan d'actions dans une logique d'amélioration continue.

Le conseil communautaire a adopté le PCAET le 7 décembre 2023.

Il est désormais entré en phase de mise en œuvre, avec 75% d'actions engagées, réparties comme suit parmi les 6 axes stratégiques :

- Axe 1 : Le Cotentin, un territoire énergétiquement sobre - 80% des actions en cours de réalisation ;
- Axe 2 : Le Cotentin, un territoire producteur d'énergie - 67% des actions en cours de réalisation ;
- Axe 3 : Le Cotentin, un territoire vivant à adapter - 80% des actions en cours de réalisation ;
- Axe 4 : Le Cotentin, un territoire de proximité à conforter – 100% des actions en cours de réalisation ;
- Axe 5 : Le Cotentin, un territoire agricole compétitif et durable – 66% des actions en cours de réalisation ;
- Axe 6 : Le Cotentin, un territoire vivant à partager – 63% des actions en cours de réalisation.

2. La qualité de l'air

L'agglomération du Cotentin finance Atmo-Normandie qui a pour mission la surveillance et l'information de la qualité de l'air en Normandie ainsi que l'accompagnement de ses adhérents dans la conduite de leurs politiques d'amélioration de la qualité de l'air. Le Cotentin dispose de deux stations de mesures :

- une station de surveillance en fond urbain, située dans le parking de l'Hôtel de ville ;
- une station de mesure de proximité du trafic, installée boulevard Pierre Mendès France.

Les polluants surveillés sont les suivants :

- le dioxyde d'azote (NO₂) dégagé essentiellement par la circulation automobile ;
- poussières (PM₁₀) d'origine industrielle, automobile, agricole, naturelle ;
- ozone (O₃) d'origine photochimique.



Atmo-Normandie :

- accompagne sur le volet air du plan climat-air-énergie territorial, le plan de déplacement et la mise en place de la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public, étude d'opportunité sur la création d'une ZFE et un plan d'actions visant l'amélioration de la qualité de l'air (PAQA) ;
- met à disposition les informations relatives aux émissions de polluants atmosphériques via le site de l'ORECAN et apporte une aide pour l'interprétation des données à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération.

Les informations sont mises à jour quotidiennement et disponibles sur le site internet d'Atmo Normandie <http://www.atmonormandie.fr/Modelisation-urbaine/Cherbourg>

2 LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

1. La politique de préservation de la diversité des habitats écologiques et des paysages

La restauration des cours d'eau

Dans le cadre de l'enjeu 1 du contrat eau et climat, « atteinte du bon état écologique des cours d'eau », l'agglomération du Cotentin accompagne les propriétaires riverains de cours d'eau dans le cadre de programme d'actions de restauration. En 2024 des travaux ont été réalisés sur les bassins versants de la Divette, de la Sinope, de la Saire, de la Douve et des Côtiers Ouest. Ces travaux sont indispensables à l'équilibre écologique et permettent de préserver la faune, la flore, la qualité de l'eau, tout en limitant l'impact des crues.

Parmi les travaux menés cette année, on peut citer deux projets d'ampleur visant à restaurer la continuité écologique et limiter le risque d'inondation :

- la restauration de la Divette à Cherbourg-en-Cotentin sur un linéaire de 600 mètres serpentant du Bas de la Loge à la Cité Fougères avec la suppression d'un seuil, le retrait de remblais et la restauration des berges et des zones humides ;

Restauration de la Divette



Avant



Après

- la restauration de la Grande Vallée à Vauville sur un linéaire de 900 mètres avec la suppression de seuils, la remise du cours d'eau dans son lit naturel et le reméandrage.

Les zones humides : du diagnostic à l'action

Les zones humides jouent un rôle majeur en matière prévention des inondations et d'alimentation en eau : soutien d'étiage, expansion de crue, amélioration de la qualité de l'eau.

Sur le bassin versant de la Divette, une étude de diagnostic des zones humides réalisée par le Conservatoire des Espaces Naturels s'est achevée en juin 2023. Elle se décline en un programme d'actions de préservation et de restauration. La mise en œuvre de ce programme débutera en 2025.

L'action en faveur du bocage : une montée en puissance notable

En 2024, Le Cotentin est devenu lauréat d'un appel à projets de la Région Normandie dédié à l'amélioration de la nature et la biodiversité, les infrastructures vertes et la réduction de la pollution. Il permet à la collectivité de bénéficier de fonds européens du FEDER 2021-2027 avec un subventionnement à hauteur de 80% pour les travaux qui seront effectués au cours des 4 prochaines années (2024-2028). Ce soutien permet au Cotentin de revoir ses ambitions à la hausse avec un objectif de plantation de haie plus élevé et en devenant maître d'ouvrage.



Aménagements sur la ferme de Caroline à Négreville

Cinq axes d'intervention ont été définis :

- axe 1 : un programme pluriannuel de travaux et d'entretien d'aménagements bocagers. L'Agglomération s'est fixée un objectif global de travaux de 25 kms de haie sur 4 ans en attachant une importance particulière à l'origine locale et la diversité des plants. Les bénéficiaires du programme de travaux sont des acteurs privés et publics : particuliers, associations, collectivités territoriales, agriculteurs, autres propriétaires fonciers. Quatre secteurs géographiques ont été ciblés pour des actions de replantation de haie en raison de la dégradation locale de la continuité écologique : bas Val de Saire, la périphérie de Cherbourg-en-Cotentin, le bocage Valognais et celui de Bricquebosq et Grosville.

- axe 2 : des achats de parcelles présentant un fort potentiel de restauration écologique. L'Agglomération va prospecter des terrains situés dans les secteurs prioritaires présentant un intérêt à des fins de préservation de la biodiversité.

- axe 3 : des actions de communication destinées à tous les publics. La stratégie de communication repose sur la création de divers supports : vidéos thématiques sur le bocage, des panneaux d'information et une brochure explicative des actions du Cotentin.

- axe 4 : des actions de sensibilisation de tous les publics. En plus de la participation à divers événements grand public (rendez-vous du Cotentin, foire de Brix, fête de la nature...), un chantier participatif avec des scolaires sera organisé en 2025 au château de Carneville.

- axe 5 : des actions de concertation auprès du COPIL représenté par la commission bocage. Des réunions de suivi du projet seront réalisées et permettront de valider les étapes.

Pour la période de plantation 2024/2025, 14 projets verront le jour :

- 11 projets privés pour des agriculteurs et particuliers, avec un estimatif de 5 374 mètres linéaires de haie ;

- 3 projets publics avec un estimatif de 902 mètres linéaires de haie.

Au total, environ 6 kilomètres de haie seront plantés sur cette période, doublant l'objectif initial de la stratégie bocage !



La Communauté d'agglomération du Cotentin, la Fédération des Associations de Boisement de la Manche avec les associations locales de boisement et la Chambre d'agriculture de Région Normandie, organisent conjointement l'opération "Commande groupée d'ARBRES et d'arbustes", 10 000 arbres. Celle-ci consiste en l'organisation d'une commande groupée de plants d'arbres d'essences bocagères pour permettre à tous de participer au maintien des paysages bocagers favorisant la biodiversité et faisant la spécificité du territoire. Le Cotentin finance 10 000 plants à hauteur de 1€ par plant, avec un reste à charge de 0,70€ pour l'acheteur.

En 2024, les planteurs avaient jusqu'au 28 juin pour envoyer leur bon de commande. La distribution des plants aura lieu le samedi 14 décembre prochain au lycée agricole La Salle de Montebourg.



Bon de commande, Opération 10 000 plants, 2024

Une journée de mobilisation pour la gestion durable des haies bocagères a été organisée ce jeudi 7 octobre 2024.

Les 48 participants ont pu assister à un temps d'échanges en salle sur la gestion des haies et leurs valorisations.

Dans l'après-midi, une sortie terrain était programmée, incluant une visite en pied de haie, une démonstration de déchetage, une visite de plateforme de stockage de plaquettes ainsi qu'une visite de la chaufferie bois du centre aquatique de Valognes.



Chantier de déchetage, Journée bois-énergie, 7 novembre 2024

2. La lutte contre la pollution des milieux

La collecte raisonnée des macro-déchets sur le littoral



La collecte raisonnée consiste à ramasser manuellement les déchets sur les plages. Seuls les déchets d'origine humaine sont collectés comme le verre, le plastique, les déchets issus de la pêche et de la plaisance comme les filets, les palettes...

Les marchés de collecte raisonnée des macro-déchets ont été relancés en 2024 pour une durée de 4 ans. Ils ont été conclus pour assurer des ramassages sur l'ensemble du linéaire de plage avec l'entreprise Vallois et Astre Environnement.

Le Cotentin a produit deux documents de sensibilisation aux bonnes pratiques de ramassage des déchets de plages, l'un pour les habitants, l'autre pour les organisateurs de collectes bénévoles. Ils sont distribués lors des événements et sont disponibles dans les maisons du Cotentin tout comme les cartes postales sur le temps de dégradation des déchets en mer et les cendriers de plage ou de poche. En complément, des sessions de formation sont réalisées à la demande et permettent de conseiller les organisateurs de collectes sur les bonnes pratiques avec un volet tri et recyclage des déchets de plage par un ambassadeur de tri.

Document de sensibilisation à la collecte raisonnée des déchets de plage

La lutte contre les espèces exotiques envahissantes



La communauté d'agglomération exerce depuis 1er janvier 2019 sur l'ensemble du Cotentin la compétence « actions collectives visant à réguler les populations de rongeurs aquatiques », que sont les ragondins et les rats musqués. Cette compétence est exercée par conventionnement avec la fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles de la Manche (FDGDON 50). Environ 8 000 ragondins et rats musqués ont été capturés en 2023 dans le Cotentin.

3 LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS

1. La cohésion territoriale et la solidarité intercommunale

L'adoption de la « Trajectoire Durable 2030 » : définition d'une politique de développement durable



Plan d'actions de la « Trajectoire Durable 2030 »

Le Cotentin a engagé la réalisation de son Agenda 21 pour définir sa politique de développement durable en lien avec l'appel à projets de la région Normandie - IDEE stratégie territoire durable 2030. L'objectif est d'élaborer un programme d'actions qui recense et met en cohérence l'ensemble des initiatives engagées sur le territoire.

La finalisation du programme d'actions a été reprise en interne en 2023. Une présentation des actions a été réalisée le 13 mai 2024 aux agents et le 10 juin 2024 aux membres de la commission environnement pour information et avis.

Le 16 septembre 2024, le bureau communautaire a approuvé le programme d'actions de l'Agenda 21, renommé "Trajectoire Durable 2030".

Ce programme, composé de 30 actions, se décline autour de :

- l'action du Cotentin sur son territoire, avec 18 actions ;
- l'action du Cotentin en interne, avec 12 actions.

Lauréat de l'AMI Territoires et Climat sur la résilience

En 2023, la Région Normandie et l'ADEME accompagnent des territoires normands dans des stratégies d'adaptation et de résilience face au changement climatique.



Affiche de l'exposition climat

Cette démarche expérimentale s'est traduite par le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt « Territoires et Climat ». Le Cotentin a été retenu à cet AMI sur le parcours « résilience territoriale face au changement climatique ».

Cet appel à manifestation d'intérêt a été recentré sur la vulnérabilité agroalimentaire du Cotentin.

Les actions cet AMI concourent à la mise en œuvre de la réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

En 2024, Le Cotentin est entré en phase opérationnelle avec :

- la création de l'exposition « Le Cotentin à l'épreuve du changement climatique », mise à disposition des pôles de proximité du territoire du 12 février au 27 septembre 2024. Cette exposition a pour ambition de sensibiliser les Cotentinois en abordant les causes et conséquences du changement climatique, le climat local et les actions de l'Agglomération en faveur de la préservation de l'environnement et du climat. Au total, plus de 500 personnes sont venues voir l'expo. Un appel à candidature a été lancé en septembre afin de mobiliser les médiathèques et bibliothèques souhaitant accueillir l'expo en 2025. L'occasion de prolonger cette action de sensibilisation.

- la mise en place d'une journée résilience agroalimentaire, le 8 octobre 2024, organisée avec la présence de l'ADEME a réuni 23 participants, élus et agents de la Ville de Cherbourg et du Cotentin. Une journée scindée en deux temps, le matin avec une mise en situation de crise et vulnérabilités « sommes-nous résilients ? », l'après-midi avec une étude de cas « le collectif face aux défis de la résilience » ;
- l'élaboration d'un escape game sur le changement climatique. Le Cotentin a confié à l'Equipe Ludique, agence de game design, pour finaliser un jeu ludique, permettant aux participants de réussir à lutter contre le changement climatique en 60 minutes. Ce jeu sera accessible pour les 10-12 ans. La réception de la 1^{ère} boîte de jeu est prévue début mars 2025 ;
- l'élaboration d'une étude de résilience alimentaire qui permettra de déboucher sur un d'actions en 2025 ;



Journée résilience agroalimentaire, le 8 octobre 2024

- la préparation d'un plan de formation et d'ateliers « Fresque du Climat » à destination des agents et élus du Cotentin qui sera effectif en 2025.

Le programme LEADER du Cotentin (2023-2027)

Le LEADER est un programme européen pour le développement rural qui soutient notamment les projets visant à développer le lien social, les services de proximité, la résilience face au changement climatique et la préservation du patrimoine culturel et naturel.

La stratégie de la nouvelle programmation LEADER 2023-2027 intègre le développement durable dans ses actions en faveur de la protection de la biodiversité, de l'économie circulaire, du tourisme responsable et de la rénovation énergétique.

En 2024, la nouvelle programmation a été lancée et 3 projets contribuant au développement durable ont été présélectionnés par le comité de programmation :

- le développement de la filière valorisation des déchets alimentaires de la SCIC Les Petits Composteurs : lancement d'une étude pour se doter d'une nouvelle plateforme de compostage et recrutement d'un animateur. Subvention : 40 000 € ;
- la création du site internet du Géoparc de la commune de la Hague : valorisation et animation des sites du Géoparc, éducation à l'environnement et au développement durable. Subvention : 40 000 € ;
- la mise en place de cabanes en bois pour les randonneurs à pied et en vélo de la SARL Press'ay : développement de l'offre d'hébergements destinés aux cyclotouristes au Camping La Sinope de Quinéville. Subvention : 24 800 €.

L'accompagnement à la dynamique de revitalisation des centres-bourgs et centre-ville

Depuis 2021, les 11 communes lauréates du programme « Petites Villes de Demain » sont accompagnées par le Cotentin dans la réalisation de leurs projets. L'objectif premier est de contribuer au dynamisme de ces bassins de vie qui maillent le vaste territoire de l'agglomération.

Ce programme a été travaillé autour de 5 axes majeurs : l'habitat, les mobilités et l'accessibilité, l'espace public et le patrimoine, les équipements et services publics, le développement économique, commercial et touristique.

L'année 2024 est marquée par la finalisation de plusieurs projets dont les études de programmation urbaine pour les communes de Bricquebec-en-Cotentin et Saint-Sauveur-le-Vicomte, la rénovation du gymnase de Port-Bail-sur-Mer et l'aménagement de la place de la mairie à Quettehou.



Inauguration du gymnase de Port-Bail-sur-Mer, 28 septembre 2024

L'accompagnement aux communes et Fonds de concours 2024

En 2024, Le Cotentin a poursuivi son accompagnement aux communes et le financement de leurs projets contribuant à un aménagement équilibré du territoire à raison de 11 000 000 d'euros dont 4 000 000 pour le fonds de concours classique, 2 000 000 d'euros pour le fonds Cotentin éco-responsable 2026 et 5 000 000 d'euros pour le fonds « Cotentin en Grand 2026 », 98 projets ont été accompagnés.

Le fonds Cotentin éco-responsable 2026 a été mis en place afin de continuer la transition écologique et de permettre aux communes de faire des économies. Il vise les réhabilitations ou rénovations thermiques et énergétiques des équipements publics, des logements ainsi que les bâtiments administratifs et techniques mais également le relamping. 16 projets ont bénéficié en 2024 de ce fonds. Ce soutien a permis aux communes d'Yvetot Bocage, de Sainte Colombe et Le Rozel de réhabiliter et rénover des bâtiments communaux. Valognes, Les Pieux et Siouville Hague vont rénover l'ensemble de leur éclairage public, et Sottevast a installé une chaudière biomasse et un réseau de chaleur pour son groupe scolaire et son restaurant.

2. La cohésion sociale et la réduction des inégalités

Le réflexe « inclusion » de la Communauté d'Agglomération

Dans le cadre de son Schéma Directeur de l'Inclusion, la Communauté d'Agglomération du Cotentin a pour ambition d'avoir un réflexe « inclusion » dans chacun de ses projets. Il est basé autour de trois axes :

Axe 1 : Penser systématiquement l'inclusion au sein de l'Agglomération

Axe 2 : Poursuivre la construction d'un environnement inclusif

Axe 3 : Innover pour devenir un territoire exemplaire

En 2024, l'Agglomération prend en compte l'inclusion dans plusieurs de ses projets :

- pour la mobilité, en plus des services Cap à la Demande et Cap Access qui favorise les déplacements pour tous, une convention a été signée cette année avec l'association des paralysés de France (APF) France Handicap pour le déploiement sur le territoire d'un véhicule Auto-Partage personnes à mobilité réduites (PMR) à destination de toute personne titulaire d'une Carte Mobilité Inclusion délivrée par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

- Pour l'accès aux services publics : Depuis le mois de juin, l'accès gratuit à l'application ACCEO a été mis en place dans les lieux d'accueil de l'Agglomération. Elle permet d'obtenir un interprète en langue des signes française (LSF) ou langue française parlée complétée (LfPC) ou bien une retranscription écrite et automatique de la parole afin de permettre l'autonomie des personnes sourdes ou malentendantes dans leurs échanges. Les agents de l'Agglomération en charge de l'accueil du public continuent à être formés à l'accueil du public en situation de handicap à travers une sensibilisation sur les différents types de handicap et comment les accueillir au mieux. Les travaux de l'Agenda d'Accessibilité Programmée continuent à être réalisés pour garantir l'accessibilité des établissements recevant du public.

- Pour l'emploi : Les Duoday seront de nouveau réalisés le 21 novembre 2024 avec l'organisation des Duoday Inversés : des agents de l'Agglomération pourront le temps d'une journée aller découvrir une entreprise adaptée ou un ESAT du territoire afin de comprendre leur fonctionnement, et les différents métiers qui y sont exercés.

Pour chacun de ces projets, les acteurs de la Commission Intercommunale d'Accessibilité sont concertés et l'expertise de chacun d'entre eux est prise en compte.

Le déploiement de la fibre s'accélère

Le réseau de fibre optique est déployé dans le département par Manche Numérique avec son délégataire Manche Fibre. La couverture du territoire en haut débit s'accélère. Depuis le mois de janvier, 88 652 prises de fibre optique sont commercialisables dans le Cotentin. Actuellement, plus de 46% des foyers ont été raccordés. La totalité du Cotentin



sera couvert en 2025. Pour accompagner Manche Numérique dans le déploiement de ce réseau, l'Agglomération consacre un budget de 130€ par prise.

Les actions de cohésion sociale et de solidarité d'Astres Services

La convention avec Astre Services a été renouvelée afin de pérenniser les actions de sensibilisation aux économies d'énergie ainsi que les actions de médiation sociale auprès du public. En 2024, 22 animations ont été réalisées sur l'ensemble du territoire avec environ 635 personnes sensibilisées. Ces animations permettent de rencontrer du public parfois isolé et de leur proposer un accompagnement personnalisé : conseil sur la gestion du budget, compréhension de la facture d'électricité, activation du chèque énergie.....



Journée « zen attitude en bas d'immeuble », quartier de Charcot Spanel, 2024

L'engagement pour plus d'égalité entre les femmes et les hommes

Le 8 mars 2024, Le Cotentin a signé la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Par cet acte, la collectivité a officialisé sa volonté de se mobiliser concrètement, au-delà des obligations légales, en élaborant sous deux ans, un plan d'actions structuré selon 3 axes : les actions à mener en interne, les champs de compétences communautaires et envers/avec les partenaires du territoire.



Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

3. Les politiques au profit d'une offre de logements abordable, diversifiée et de qualité

La politique de soutien à la rénovation de l'habitat privé

Les logements représentent plus de 39% de la consommation énergétique du territoire et 23 000 d'entre eux sont des passoires énergétiques.



Stand du salon de l'habitat 2024

La rénovation des logements privés constitue une priorité de l'agglomération du Cotentin. Pour favoriser les travaux d'économies d'énergie l'agglomération a poursuivi le déploiement de sa politique de soutien aux habitants en 2024. Ce soutien se compose d'une part, d'un service d'information, de conseil et d'accompagnement à la définition et au montage de projet et d'autre part, d'aides financières à la rénovation énergétique. En parallèle, l'agglomération mène une campagne de communication avec sa marque « Je Rénov' en Cotentin ».

En septembre 2024, ce service public a renseigné 1 200 ménages dont 119 rénovations globales au titre du SARE (service d'accompagnement à la rénovation énergétique). Concernant les aides financières de l'agglomération du Cotentin, 153 dossiers ont fait l'objet d'un avis favorable de l'agglomération pour un soutien financier global de 394 500€, entre le 1^{er} septembre 2022 et le 31 décembre 2023. En 2024, 81 projets ont d'ores et déjà reçu un avis favorable.

L'agglomération travaille actuellement à une nouvelle phase de déploiement du service, avec France Rénov', afin de proposer dès 2025 un service de la rénovation qui bénéficie à tous les habitants et qui les accompagnent quelques

soient leurs projets : rénovation énergétique, adaptation du logement permettant de faire face aux conséquences du vieillissement ou du handicap, traitement de l'habitat très dégradé et indigne.

4. L'égalité d'accès au territoire et aux services

L'accès aux droits en proximité : l'action des Maisons du Cotentin et de leurs partenaires

Le Cotentin, pour permettre à chaque habitant d'avoir accès aux services essentiels, a déployé sur l'ensemble de son territoire le réseau des Maisons du Cotentin.

Ces espaces de vie et de rencontres implantés en proximité permettent aux usagers de bénéficier d'un accompagnement pour toute question relative aux services communautaires mais également pour réaliser des démarches administratives via les partenaires France services et M@nche Services.

Bien repérées par les usagers, les Maisons du Cotentin renforcent leurs partenariats en développant de nouveaux services. Ainsi en 2024, en lien avec le Conseil départemental d'accès au droit de la Manche et l'Ordre des avocats de Cherbourg, des permanences d'avocats sont organisées à la Maison Cœur du Cotentin : chaque 2^e vendredi du mois, les usagers peuvent, sur rendez-vous, consulter un avocat qui, après avoir pris connaissance de la situation de la personne pourra l'orienter sur les suites possibles (renvoi vers des avocats spécialisés ou autres professionnels du Droit, information sur les suites d'une procédure...).



Affiche –
Maison du
Cotentin
France
services



Les Bains du Cotentin : un centre aquatique vertueux

Le Centre aquatique de Valognes baptisé "Les Bains du Cotentin" est ouvert depuis le 24 juin 2024.

Pour gérer ce nouvel équipement, l'Agglomération a fait le choix de s'appuyer sur l'expérience de la société Vert-Marine pour optimiser le fonctionnement du site pour les 5 prochaines années.

Il est attendu 90 000 personnes par an, dont 37 000 scolaires pour l'apprentissage de la natation, une discipline essentielle sur notre territoire.

Avec son espace bien-être, son bassin ludique, ses 4 lignes de nage de 25m en intérieur (avec espace ludique et jets massants), son bassin nordique extérieur et sa chaudière à bois, ce projet soutenu par l'Agglomération du Cotentin a été pensé pour les habitants, avec des équipements écoresponsables et des installations pour tous les publics.

Pour le respect de l'environnement, la structure a été équipée d'une chaudière à biomasse fonctionnant avec des plaquettes de bois.

Une technologie qui permettra de couvrir 80% des besoins en chauffage de ce nouvel espace.

C'est l'association Haiecobois qui a été choisie pour l'approvisionnement en plaquettes d'origine bocagère et locale. Grâce au travail des agriculteurs locaux adhérents, Haiecobois a réalisé des coupes d'arbres et arbustes selon la méthode du recépage, permettant une reconstitution des haies sous quelques années seulement. Après la phase de recépage, puis un chantier de déchiquetage/broyage, les plaquettes sont stockées et séchées dans une plateforme située à Valognes.



Centre aquatique de Valognes, Les Bains du Cotentin, 2024

Début des travaux pour la piscine des Pieux



Affiche de la programmation des travaux, Piscine des Pieux

Ouverte depuis 1989 et gérée par l'agglomération du Cotentin depuis 2019, la piscine des Pieux a fermé ses portes pour une durée de 20 mois avec un projet de réouverture au printemps 2026. L'objectif est de réaliser une rénovation complète pour améliorer la qualité des services proposés.

Le projet de rénovation a dû être reporté à l'été 2024 en raison de marchés infructueux.

Le coût total des travaux s'élève à près de 6 000 000 €, réparti entre plusieurs contributeurs :

Le Cotentin (4 277 796 €), la Région Normandie (397 661 €), le Conseil départemental de la Manche (920 543 €) et l'Etat (400 000 €).

Un projet de patinoire adopté !

Le projet de patinoire a pour ambition de proposer aux habitants un espace de loisirs polyvalent grand public offrant une diversité sportive pour les pratiques familiales, scolaires, associatives mais également les compétitions et le handisport. La sobriété énergétique sera également recherchée en récupérant la chaleur « chassée de la patinoire », pour chauffer les futurs bureaux de la collectivité. Dans le cadre de la consultation menée en décembre 2023, 86,1% des votants sont favorables à l'ouverture d'une patinoire, montrant l'engouement autour de ce projet.

Suite au conseil communautaire du 26 septembre 2024, les élus ont entériné le projet de 16 000 000 € et son implantation sur le site du centre commercial Les Eléïs, à proximité de la gare SNCF et de la plateforme multimodale Cap Cotentin.



Un lieu d'implantation favorisant l'accessibilité du site pour tous. Ouverture prévue en 2029.

Le planétarium Ludiver : un succès étoilé



Spectacle « Pink Floyd : Dark side of the moon », Planétarium Ludiver, 2024

Site culturel et pédagogique, le Planétarium Ludiver invite les participants à découvrir de façon ludique et interactive : l'astronomie, l'exploration spatiale, les sciences et l'environnement de la Terre. En 2023, le site a été rénové pour une exploration des étoiles plus immersive. Ce nouveau simulateur offre de nouvelles possibilités pour diversifier les usages de cette coupole. Désormais, la voûte céleste du planétarium se transforme en un écran de cinéma panoramique.

De février à juin 2024, 1 860 personnes ont assisté au spectacle « Pink Floyd : Dark side of the moon » lors des 23 séances organisées au planétarium Ludiver, un véritable succès ! Bilan qui se confirme d'année en année avec 28 000 visiteurs depuis l'ouverture du site en 2022.

5. La mobilité du Cotentin Cap Cotentin

La nouvelle offre de mobilité Cap Cotentin arrive

Depuis le 26 août 2024, la nouvelle offre Cap Cotentin est disponible pour tous les Cotentinois.

Un service de bus optimisé

Avec la nouvelle offre de mobilité Cap Cotentin, les déplacements en bus sur tout le territoire sont optimisés. Les itinéraires ont été repensés pour être mieux connectés. Sur les lignes urbaines, des voies dédiées ont été créées et une priorité sera accordée aux bus en circulation. Une augmentation de la fréquence des lignes urbaines est aussi prévue. À titre d'exemple, la ligne 1 effectuera une boucle continue toutes les 10 minutes, dans les deux sens. La fréquence des lignes intercommunales reste inchangée, hormis la ligne E reliant Cherbourg-en-Cotentin à Bricquebec-en-Cotentin. Le détail du nouveau réseau est disponible sur capcotentin.fr.

De nouveaux aménagements pour toutes les mobilités

Avec les nouveaux aménagements réalisés à Cherbourg-en-Cotentin pour le projet de Bus Nouvelle Génération, les bus des lignes urbaines ou des lignes voies dédiées leur garantissant ainsi une priorité sur le trafic automobile. Le pôle d'échanges multimodal de Cherbourg-en-Cotentin situé à la gare, va permettre la connexion entre tous les services de mobilité : l'offre de transports en commun, le stationnement (voiture, dépose minute, covoiturage, box vélos), les services de location (voiture, vélo, trottinette), les nouvelles pistes cyclables et la nouvelle agence de mobilités Cap Cotentin. Trois stations intermodales complémentaires offriront également cette possibilité de connexion entre les modes de transport depuis ou vers le reste de l'Agglomération : Anjou, Tourlaville Mairie et Centre aquatique d'Équeurdreville-Haineville.

Une intégration des circuits scolaires dans le réseau urbain

Dès la rentrée 2024, les lignes Domino vont laisser leur place à un nouveau mode de fonctionnement pour les circuits scolaires de Cherbourg-en-Cotentin. Les élèves sont désormais redirigés vers des lignes régulières qui desserviront leur établissement ou seront intégrés à un circuit scolaire réalisé par un car spécifiquement prévu à cet effet. Pour les élèves qui emprunteront les lignes scolaires, auront connaissance de leur circuit au plus tard 15 jours avant la rentrée.

La nouvelle offre de mobilité est la suivante :

- 1er juillet 2024 : Nouvelle offre intercommunale ;
- 26 août 2024 : Nouvelle offre urbaine ;
- une nouvelle offre de circuits scolaire à la rentrée 2024 ;
- des tarifs inchangés : 1€ en achat anticipé et 1,50€ pour les achats à bord ;
- des horaires élargis de 5h à 22h30 en semaine avec une extension à 00h30 les jeudis, vendredi et samedis.

Cap Cotentin en chiffres

L'Agglomération observe une forte hausse de l'utilisation du réseau par les habitants avec une augmentation de 21% entre avril 2023 et avril 2024 :

- à Cherbourg-en-Cotentin : +24% sur les réseaux urbains avec 285 000 voyages sur l'année ;
- entre les communes : +18% sur le réseau interurbain avec 50 000 voyages par mois ;
- sur la ligne Cherbourg-Rennes : 25% de taux de remplissage entre mi-février et fin mai avec 2 317 voyages effectués ;
- sur les trains : 5 200 voyages par mois ;
- pour le transport à la demande : +19% avec 4 300 voyages par mois.

Le projet de Bus Nouvelle Génération (BNG)

Après 20 mois de chantier, les travaux du Bus Nouvelle Génération se sont achevés le 10 avril avec la réouverture complète du Quai de Caligny à la circulation. Le 26 août 2024, la mise en service du BNG a été officialisée.



Le covoiturage se développe avec Klaxit

Ce service permet sur de courtes distances et principalement les trajets domicile-travail, de favoriser le développement de ce mode de mobilité alternatif à la voiture individuelle grâce à un soutien de la collectivité.

Les covoitureurs sont rémunérés 2 € par passager pour un trajet de 2 à 20 km. Au-delà, le conducteur reçoit 0,10 € supplémentaire par kilomètres et par passager avec un plafond fixé à 4 €. Les passagers bénéficient de tarifs équivalents aux transports en commun soit 1 € l'aller-retour.

L'Agglomération apporte ainsi une nouvelle réponse aux attentes des habitants mais aussi aux entreprises qui ont initié une démarche de plan de mobilité employeur.

Le service comptabilise plus de 10 000 voyages et près de 3 000 inscrits.



Projet de contournement de Cherbourg : lancement d'une concertation

Depuis 2021, l'Agglomération du Cotentin se mobilise aux côtés du Département et de la Région autour du projet de contournement sud-ouest de Cherbourg-en-Cotentin. Il vise à fluidifier la circulation dans les zones urbanisées, renforcer la sécurité des conditions de transport des habitants et des convois industriels vers et depuis la Hague et développer de nouvelles mobilités tout en améliorant l'accès aux pôles majeurs de santé de Cherbourg depuis le Nord-Ouest du Cotentin. Le projet a également été revu pour limiter les impacts du tracé sur la biodiversité locale. Le département a organisé du 26 février au 15 avril 2024 une concertation préalable.

L'ouverture de la ligne Cherbourg-Rennes



Bus Cherbourg-Rennes

Depuis le 16 février 2024, le Cotentin a mis en place 2 allers et retours Cherbourg-en-Cotentin / Rennes les vendredis, samedis et dimanches. Les deux villes ont désormais une liaison directe pour un trajet de 3h. Cette nouvelle ligne expérimentale se veut attractive pour tous avec des tarifs débutant à 10€ pour les 3-17 ans et 15€ pour les plus de 18 ans. Les cars équipés du wifi et équipés pour les personnes à mobilité réduite devraient répondre aux besoins des étudiants, des travailleurs occasionnels venant du grand ouest mais également des touristes.

Les réservations se font un mois à l'avance jusqu'au départ sur capcotentin.fr.

Un nouveau service de Vélos à Assistance Electrique

En mai 2024, l'Agglomération a déployé, avec Cap Cotentin, un nouveau service de Vélos à Assistance Electrique en libre-service. Cette offre comprend :

- 80 vélos à Cherbourg-en-Cotentin avec 14 stations de recharge ;
- 20 vélos à Valognes avec 6 stations de recharge ;
- 5 vélos à Bricquebec-en-Cotentin avec 1 station de recharge.

L'année prochaine, l'offre de mobilité douce sera encore plus conséquente avec 170 vélos à Cherbourg-en-Cotentin et 33 stations de recharge. Le service s'étendra aux communes de Saint-Vaast-La-Hougue, Saint-Sauveur-le-Vicomte, les Pieux et Barneville-Carteret !

6. La politique en matière de prévention des risques naturels

L'écriture de la stratégie locale de gestion du risque inondation

La communauté d'agglomération du Cotentin est co-porteuse avec les services de l'État de la stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI) sur le territoire à risque important inondation (TRI) de Cherbourg-en-Cotentin. Il s'agit d'une stratégie de réduction des conséquences dommageables des inondations sur le TRI, élaborée et partagée avec

l'ensemble des acteurs concernés du territoire, services de l'Etat, chambres consulaires, opérateurs de réseau, bailleurs sociaux, protection civiles. La stratégie liste les dispositions à mettre en œuvre en matière de réduction de la vulnérabilité, de réduction de l'aléa, de la gestion de crise et de la culture du risque. Cette stratégie et son plan d'action ont fait l'objet d'une consultation des Personnes Publiques Associées du 20 octobre au 30 novembre 2023. Elle a été validée en comité de pilotage le 2 octobre 2024.

La reprise en gestion progressive des ouvrages de protection contre les inondations

La communauté d'agglomération du Cotentin assure depuis le 1er janvier 2018 la défense contre les inondations et la mer. Afin de déterminer avec précision les ouvrages prioritaires et nécessaires à cette protection, l'agglomération a conduit entre 2018 et 2019 une étude diagnostiquant les 575 ouvrages littoraux (hors ouvrages portuaires) du territoire : mur, digue, enrochement, cale... Au total, sept systèmes d'endiguement, des ensembles d'ouvrages protégeant un même secteur submersible, ont été identifiés.

Situés à Port-Bail-sur-Mer, Barfleur, Barneville-Carteret, Saint-Vaast-la-Hougue, Lestre/Quinéville ou encore Quinéville/Fontenay-sur-Mer/Saint-Marcouf-de-l'Isle, ces systèmes sont composés de 60 ouvrages. Ils participent à la protection d'environ 10 000 habitants contre les inondations.

En 2024, la collectivité est arrivée au terme des démarches de régularisation réglementaire pour les systèmes d'endiguement de St-Vaast/Réville, Barneville-Carteret pour lesquels elle a pu démarrer des travaux de remise en état. Concernant le système d'endiguement de Quinéville à St-Germain de Varreville, le syndicat mixte des digues de la Côte Est (partenariat entre la CA Le Cotentin et la communauté de communes de la Baie du Cotentin) en est le gestionnaire depuis septembre 2024. Pour les autres secteurs, la collectivité poursuit les démarches réglementaires.



Travaux d'aménagement d'une digue, 2024

Le projet de recherche sur les inondations venant des aquifères et gestion des eaux salées



De fin 2023 à début 2024, des ateliers ont été organisés par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), l'Agence de l'eau Seine-Normandie et les Universités de Rennes et Caen auprès des collectivités concernées pour partager de premiers résultats du programme : dans un climat de plus en plus marqué par des hivers très humides, avec des épisodes de pluies abondantes, et des étés de plus en plus

secs, et alors que les dernières prévisions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec) sont celles d'une montée du niveau de la mer d'au moins 70 centimètres à l'horizon 2100, « sans tenir compte de la fonte de la calotte polaire », il y aura de plus en plus d'épisodes d'inondations dans les zones aménagées et exploitées sur ces marais maritimes, où l'on trouve stations balnéaires, cultures maraîchères.

Les travaux de protection contre les inondations de la Divette

Dans le cadre de son plan d'actions contre les inondations lancé en 2022, Le Cotentin s'est engagé dans un chantier aux abords de la Divette, avenue de Paris à Cherbourg-en-Cotentin, visant à éviter des débordements comme ceux qui se sont produits en décembre 2010.

Au total, 765 mètres linéaires de murets ont ainsi été réhaussés en rive droite et en protection de la voie ferrée en rive gauche avec le soutien financier du Département de la Manche et de l'Etat. Le 26 mars 2024, les nouveaux aménagements ont été réceptionnés avec la possibilité, pour les piétons et cyclistes, de pouvoir de nouveau circuler librement.



Diagnostic gratuit en zone inondable



Le Cotentin et le bureau d'études OSGAPI

La Communauté d'Agglomération du Cotentin a mandaté le bureau d'études OSGAPI afin d'accompagner les propriétaires et occupants d'habitations, d'entreprises et de bâtiments publics dans l'adaptation de leur logement face au risque d'inondation. Pour bénéficier de ce service gratuit, le bâtiment ou logement doit être situé dans le zonage du PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels). Ce document régit les constructions en zones exposées aux aléas naturels de type inondation ou risques littoraux.

Les étapes du dispositif sont les suivantes :

- une visite technique avec un diagnostiqueur spécialisé qui rédige un rapport personnalisé ;
- une demande de devis auprès des artisans avec un accompagnement du diagnostiqueur dans le choix de ces derniers ;
- le diagnostiqueur constitue un dossier de subvention, donne des conseils sur le plan technique et accompagne le bénéficiaire jusqu'à l'attribution des subventions par l'Etat.

Le montant de la subvention va jusqu'à 80%, sans conditions de revenus pour les particuliers et jusqu'à 40% pour les entreprises de moins de 20 salariés ;

Le diagnostic ainsi que l'accompagnement dans l'obtention des subventions sont financés à 100% par Le Cotentin avec l'appui du Département de la Manche.

Depuis le début du dispositif en juin 2024, 50 diagnostics ont été menés sur la commune de Barneville-Carteret.

La maintenance des outils de lutte contre les inondations

Les vis de relevage Javain, situées à Cherbourg-en-Cotentin, permettent de prévenir le risque d'inondations en cas de fortes crues. Afin de préserver l'efficacité de ces équipements installés en 1977, une maintenance successive des vis est organisée depuis 2023. Elle s'achèvera en 2025.



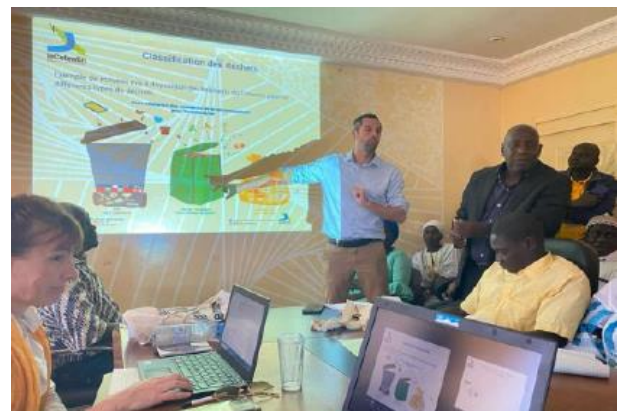
7. La coopération internationale

Le partenariat avec la commune de Koubalan au Sénégal

La convention de coopération décentralisée signée en 2023 pour une durée de 3 ans a pour objectif d'assister la commune de Koubalan dans une politique d'amélioration du service public de gestion des déchets sur son territoire.

La convention prévoit notamment les actions suivantes :

- le renforcement des capacités des élus locaux par des actions de formation et d'échanges sur la thématique de gouvernance et de gestion des déchets ;
- l'assistance technique sur la thématique de la gestion des déchets et notamment sur l'organisation du service ;
- la sensibilisation des scolaires et des habitants des villages au tri et à la réduction des déchets à la source dans une optique de prévention des déchets ;



Intervention en conseil municipal de Koubalan.



Réalisation de compost dans le jardin maraîcher de l'école de Koubanao

- la formation aux techniques de compostage des déchets organiques en lien avec les opérations de développement du maraîchage portées par la commune de Cherbourg-en-Cotentin.

Ce dispositif impose une participation financière de l'ensemble des acteurs du projet avec au minimum 10% pour la commune Sénégalaise et 20% pour la collectivité française. Le montant est plafonné à 50 000 € par an et par projet.

La coopération avec l'Irlande : une montée en puissance affirmée



La Saint-Patrick, moment culturel majeur, constitue depuis 2022 une opportunité privilégiée pour renforcer les liens entre le Cotentin et l'Irlande grâce à l'opération « Le Cotentin fête l'Irlande ». Celle-ci se traduit par l'organisation de jeux-concours permettant de gagner des séjours en Irlande, la mobilisation des bars et l'organisation de concerts tout au long du mois de mars sur le territoire. Du 11 au 17 mars 2024, l'Agglomération du Cotentin, en collaboration avec l'Office de Tourisme du Cotentin, a mené la 3e édition de cet événement. Celui-ci met en valeur les liens forts entre ces deux régions et contribue à les consolider année après année. Cette édition a connu un vif succès, avec plus de 8 000 participants au jeu-concours, contre 6 500 en 2023.



Gagnants du jeu-concours
« Le Cotentin Fête l'Irlande » et lots

Afin de développer la notoriété du Cotentin auprès du public irlandais et de transmettre un message unifié mettant en valeur toutes les spécificités du territoire, l'Agglomération du Cotentin, l'Office de Tourisme du Cotentin, la Ville de Cherbourg-en-Cotentin et Cherbourg Port se sont associées pour recruter un prestataire chargé de définir et de mettre en œuvre une véritable stratégie de communication. Celle-ci vise à promouvoir auprès du public irlandais l'attractivité économique, touristique, linguistique et culturelle dont bénéficie le territoire. Le lancement de cette prestation est prévu pour la fin de l'année 2024.

Le Cotentin invite les associations, entreprises, coopératives et communes sont invitées à répondre à l'appel à projet lancé fin 2024. L'objectif est d'apporter un accompagnement financier aux événements initiés par des acteurs locaux et centraliser toutes les manifestations sur une programmation unique, riche et variée. Une enveloppe globale de 20 000 € est dédiée à l'appel à projets avec 5 000 € maximum par projet soutenu à hauteur de 80% du coût du projet. Les événements proposés doivent se dérouler sur le territoire du Cotentin, être en lien avec l'Irlande, se tenir sur la période du 14 au 22 mars 2025 et avoir un réel intérêt pour les habitants et les touristes venus pour l'occasion.

4 L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS

1. La qualité du service public de gestion des déchets

L'opération « Soyons redoutables avec nos déchets »

Le Cotentin a mené continu de mener la communication de son plan visant à réduire la production de déchets, avec ces 3 actions :

- réduire ses déchets ;
- réutiliser les objets et biodéchets ;
- trier ses emballages et papiers, notamment avec l'extension des consignes de tri.

L'extension des consignes de tri a permis de réduire de 10% le nombre de tonnes de déchets enfouis. Le Cotentin enregistre également une diminution de 20% du tonnage des ordures ménagères et une hausse de 38% des déchets recyclables.



Le centre de tri régional

La société publique locale « Normandtri » est en phase de consultation pour le choix d'un assistant à maîtrise d'ouvrage en vue de définir la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance du centre de tri régional.

La réduction de la production de déchets

L'Agglomération du Cotentin propose des composteurs gratuits aux habitants pour valoriser leurs biodéchets. 16 000 composteurs ont été distribués depuis 2019. Pour rappel, la valorisation des biodéchets permet de réduire de 30% la quantité de ses ordures ménagères.

Objectif zéro déchet : 15 familles témoins dans le Cotentin

Depuis octobre 2023, 15 familles cotentinoises se sont lancées le défi de réduire significativement leurs productions de déchets ménagers en s'engageant, de manière volontaire, dans l'opération « Foyers Témoins ».

Pendant 6 mois, les foyers volontaires s'engagent à évaluer leur production de déchets ménagers en pesant séparément le verre, les emballages recyclables, les biodéchets et les ordures ménagères résiduelles.

Lors du premier mois, les participants pèseront l'ensemble de ces déchets sans rien changer à leurs habitudes de consommation et de tri actuelles, afin d'obtenir une donnée de référence.

Pour atteindre l'objectif principal de réduire la production de déchets, ils mettront en place pendant les 5 mois suivants des gestes préventifs qu'ils auront eux-mêmes choisis parmi une sélection proposée. A l'issue de cette période, une analyse des résultats sera réalisée pour mettre en lumière les réductions des familles participantes.

Le Cotentin expérimente la collecte des déchets alimentaires en déchèteries

L'agglomération propose à ses habitants plusieurs solutions de tri, de collecte et de compostage pour les déchets alimentaires :

- le compostage individuel : valorisation des déchets directement à son domicile grâce à la fourniture gratuite d'un composteur individuel ;

- le compostage partagé : mise en place d'un ensemble de composteurs à destination d'un collectif volontaire et motivé.

Depuis le 15 juillet 2024, une nouvelle solution est proposée en expérimentation.

Les déchèteries de Portbail, Les Moitiers d'Allone, Les Pieux, Héauville, Gréville-Hague, Anneville-en-Saire et Varouville accueillent des abris-bacs permettant de recueillir les déchets alimentaires des particuliers. Les déchets alimentaires seront collectés par un prestataire et envoyés vers une plateforme de compostage professionnelle et habilitée à recevoir des déchets alimentaires. Si cette expérimentation est concluante, elle sera étendue aux autres sites dès 2027.

2. La qualité du service public de distribution d'eau potable

L'agglomération dispose des équipements relatifs à l'eau potable suivants : 74 points de prélèvements, 26 usines de production, 166 réservoirs et près de 3 670 km de réseau pour acheminer l'eau potable à plus de 96 413 abonnés sur l'ensemble du territoire. 10 061 543 m³ ont été vendus en 2022 sur l'ensemble du territoire. Pour les deux tiers de la population du Cotentin, la gestion de ces équipements est réalisée par « régie directe ». Sur certains secteurs, le suivi et l'entretien des équipements s'effectuent par des entreprises privées (Saur, Véolia) qui disposent de contrats pluriannuels. Le territoire est ainsi divisé en deux modes de fonctionnement : la « régie directe » et les prestataires privés.

La rénovation de l'usine d'eau d'Olonde à PortBail

Afin d'améliorer la capacité de production et sécuriser la qualité de l'eau, l'agglomération a lancé en 2023 un chantier de rénovation pour l'usine de production d'eau potable d'Olonde. Les travaux vont se poursuivre en 2024.

La rénovation des réseaux d'eau potable



La rénovation de 3 500 km de réseaux d'eau potable du Cotentin constitue un enjeu prioritaire. Elle permet de limiter les pertes en eau causées par la vétusté de certaines conduites, elle sécurise l'accès à l'eau pour les habitants et assure le maintien d'une bonne qualité de l'eau. Depuis 2020, 40 km de réseaux d'eau potable rénovés sur tout le territoire ont ainsi permis à certaines communes de voir leur accès à l'eau sécurisé.

3. La qualité du service public de l'assainissement collectif

Pour mener à bien ces missions d'intérêt général, l'agglomération dispose des équipements relatifs à l'assainissement collectif suivants : 52 usines de traitement et 1 200 km de réseau pour 63 948 abonnés.

La mise aux normes des installations sanitaires et le contrôle des raccordements des habitations

La communauté d'agglomération du Cotentin contrôle les raccordements des habitations au réseau collectif d'eaux usées, les rejets des particuliers et instruit les dossiers de réhabilitation des assainissements collectifs. Pour lutter contre les pollutions diffuses, et les eaux pluviales parasites, une politique est menée depuis plusieurs années avec l'agence de l'eau, pour aider financièrement les ménages dans les travaux de mise en conformité de leurs installations sanitaires. En 2022, 1 543 installations non-collectives du territoire ont été contrôlées.

La mise aux normes de l'assainissement à Saint-Pierre-Église

Afin de remettre à niveau le système d'assainissement de la station de traitement des eaux usées de Saint-Pierre-Église, des premiers travaux de renouvellement des réseaux ont été réalisés en 2023. Les travaux sur la station sont prévus pour l'année 2025.

4. La qualité du service public de l'assainissement non collectif

Le service public de l'assainissement non collectif sur l'agglomération concerne 26 % des habitants du territoire. L'agglomération effectue les contrôles obligatoires à savoir le contrôle des installations neuves (conception et exécution) et existantes (vente, diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien). Les contrôles réalisés jusqu'alors sur le territoire donnent un taux de conformité des installations proche des 45 %.

5. La gestion des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif

Les compétences eau potable et assainissement collectif sont exercées sur le territoire de la communauté, soit directement en régie, soit par le biais de contrats de délégation de service public (affermage, gérance, prestations de services). Concernant les contrats de délégation de service public, depuis 2018, l'agglomération Le Cotentin a mis en place une cellule dédiée au suivi et au contrôle permanent d'exploitation déléguée de l'eau et de l'assainissement sur son territoire. Une démarche de simplification des nombreux contrats historiques a été engagée en 2021 pour aboutir, début 2024, à la mise en place de seulement deux contrats pour gérer l'ensemble des secteurs concernés (Côtes des Isles, Cœur-Cotentin, Val de Saire, Saint Pierre-Eglise). A noter que les services d'eau potable et d'assainissement

collectif sont certifiés ISO 9001 et 14001 sur le périmètre de Cherbourg-en-Cotentin. Ces certifications ont été renouvelées en 2023 et étendus aux secteurs de Douve Divette et la Saire.

6. La contribution à l'éducation et à la formation

Les projets de partenariat avec les établissements scolaires

Le Cotentin travaille avec les structures de formation du territoire, lycées Alexis de Tocqueville et Sauxmarais, IUT, pour établir des partenariats visant à participer à la formation des jeunes du territoire et à promouvoir l'institution dans l'optique des besoins en recrutements. Elle participe également à des forums ou des portes ouvertes pour promouvoir les métiers liés au cycle de l'eau.

La sensibilisation à la protection du littoral



Stand « Plages vivantes », 2024

Depuis plusieurs années, Le Cotentin commande des animations de sensibilisation à la laisse de mer. En 2023, le CPIE a répondu à l'appel d'offres en proposant des animations intitulées « Plages vivantes ». Un animateur s'installe en haut de plage avec une exposition de panneaux explicatifs. Les panneaux reprennent les thèmes essentiels de l'environnement des plages et permettent d'engager les échanges avec les passants. Ce sont environ **500 personnes** qui ont été sensibilisées lors des 8 animations estivales proposées en 2024.

Exposition « Les Racines de la Mer »

Afin de permettre au public de mieux comprendre les cours d'eau du Cotentin, leur fonctionnement, leur écosystème ainsi que leurs liens étroits avec la mer, Le Cotentin a réalisé l'exposition « Les Racines de la Mer ». Cette exposition itinérante a été déployée au cours de l'été 2024 pendant la Tournée des plages du Cotentin sur les communes de Surtainville, Saint-Vaast-la-Hougue, Fermanville, Quinéville, Portbail-sur-Mer, Barfleur, Bricquebec-en-Cotentin et Urville-Nacqueville.



7. Le maintien de l'accès aux soins

Les actions pour préserver la santé pour tous

Le Cotentin a la volonté de mettre la santé au cœur de ses priorités en prenant la compétence « Santé et Accès aux Soins » afin d'impulser une véritable stratégie d'attractivité médicale à l'échelle du Cotentin.

La Communauté d'Agglomération s'est investie sur la partie démographie médicale en accompagnant les étudiants dans la découverte des atouts du territoire et en facilitant l'installation des futurs professionnels de santé. Elle a également favorisé les projets d'exercice coordonné en soutenant les démarches engagées par les professionnels de santé allant jusqu'à la réalisation d'investissements immobiliers pour la création de Pôles de santé libéraux ambulatoires (PSLA). Cette dynamique de santé locale appuyée sur les modes d'exercice médical coordonné a été rendue possible grâce au concours de tous les acteurs de la santé du territoire. Ces nouvelles modalités constituent d'ailleurs un facteur d'attractivité pour les professionnels de santé. Avec une densité de médecin de 5,3 pour 10 000 habitants sur le territoire, chiffre qui se situe en dessous de la moyenne nationale (8,8 médecins pour 10 000 habitants).

Il faut intensifier cette politique et se mobiliser collectivement pour réduire les fortes disparités entre ses territoires dans l'offre de soins. C'est la raison pour laquelle, après la création de 6 Pôles de santé libéraux ambulatoires (PSLA) et 3

Maisons de Santé pluriprofessionnelle (MSP) sur le territoire, l'Agglomération du Cotentin a décidé de créer un centre de santé communautaire.

L'Agglomération du Cotentin a décidé de faire évoluer la compétence santé. L'objectif est de répondre à un besoin local résultant d'une pénurie de médecins et permettre de mieux mailler le territoire avec de nouvelles structures d'exercice coordonné et regroupé de soins de 1er recours comme les centres de santé salariés. A compter du 1^{er} janvier 2025, le centre de santé Bres Croizat, actuellement géré par la ville de Cherbourg, sera transféré à l'Agglomération du Cotentin.



Affiche promotionnelle de « La Nouvelle Vague », 2024

L'année 2024 a été marquée également par l'organisation d'événements d'attractivité à destination des internes et des professionnels de santé. 74 étudiants ont été accueillis sur le territoire dans le cadre du week-end « la Nouvelle Vague du Cotentin » fin juin 2024. 17 professionnels des différentes structures de santé du territoire ont participé à l'événement.

Depuis la création de l'action, 12,9% des internes participants exercent actuellement dans le Cotentin et 18,5% dans la Manche.

Pour favoriser l'installation des professionnels de santé, l'agglomération a mis en place une cellule d'accompagnement. En 2023-2024, il y a eu 20 demandes dont 15 accompagnements de médecins dans leur recherche de logement, 4 pour la recherche d'emploi du conjoint et une personne pour la scolarité de son enfant.

L'agglomération et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie soutiennent, à hauteur de 72 000€, la réalisation d'une mission universitaire à un praticien en néphrologie au sein du CHPC. Enfin, l'agglomération est également fortement impliquée dans les travaux de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Cotentin (CPTS). Celle-ci mobilise près de 350 professionnels de santé du territoire pour participer au système de régulation des soins.

La Manche compte 37 dentistes pour 100 000 habitants, contre une moyenne nationale de 64. De fait, l'Agence régionale de Santé, la région Normandie, la communauté d'agglomération du Cotentin, l'hôpital de Cherbourg, l'université de Caen-Normandie, les professionnels de santé chirurgiens-dentistes, ont réagi avec la mise en place, dès 2021, d'un partenariat avec l'UFR d'odontologie de l'université de Rennes. L'objectif est de permettre à des étudiants en 6^{ème} année de l'université de Rennes de venir effectuer leur stage clinique dans l'un des deux établissements, Cherbourg (2 fauteuils dentaires) et Valognes (3 fauteuils dentaires), du centre hospitalier public du Cotentin, sous la supervision de praticiens cherbourgeois.

Actuellement un dentiste a déjà bénéficié du dispositif et deux autres chirurgiens-dentistes sont en cours d'acquisition d'un deuxième fauteuil dentaire.

5 LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE, LE DÉVELOPPEMENT DE MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

1. Le développement économique

L'ouverture d'une école culinaire



Présentation du projet d'Institut des arts culinaires marins, 2024

Soutenue par l'Agglomération, une école culinaire « l'Institut des Arts Culinaires Marins » ouvrira ses portes dans le Cotentin dès 2026. Cette École Normande des produits de la Mer formera l'élite de la gastronomie, alliant ainsi deux enjeux forts de l'Agglomération : soutenir l'activité maritime du Cotentin et développer l'offre de formation sur le territoire.

Portée par l'AFPA et le chef étoilé Bernard Leprince, l'école s'adressera aux professionnels de la restauration ainsi qu'aux demandeurs d'emploi et aux alternants. Basé dans la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, l'institut permettra à tous les profils de découvrir les produits normands, d'acquérir de nouvelles techniques culinaires et de rencontrer les producteurs locaux. L'objectif : créer un pôle d'excellence pour former chaque année 300 talents de la cuisine et ainsi faire rayonner le Cotentin et ses produits au-delà de nos frontières.

Le soutien aux énergies marines renouvelables (EMR)

Le Cotentin accompagne le développement des énergies marines renouvelables sur le territoire en faisant lien entre les maîtres d'ouvrages et les communes et en facilitant les débats publics sur ce sujet. 100 000 000 € d'investissements ont d'ores et déjà été injectés pour l'aménagement du port via Ports de Normandie, regroupant la Région Normandie, le Conseil départemental de la Manche et plusieurs EPCI dont l'agglomération du Cotentin.



La participation du Cotentin dans le développement du port via Ports de Normandie représente plus de 31 000 € depuis 2023. En 2025, il est prévu que cette participation soit supérieure avec 1 575 000 €. Ces dépenses comprennent les opérations suivantes : l'aménagement de la zone EMR de Collignon Sud, l'aménagement terrain du plateau nautique et de bâtiments industriels de Cherbourg.

Le développement du ferroutage : le projet « d'autoroute sur rails Cherbourg-Bayonne »



La pose d'une aiguille sur les rails au niveau de l'ancien passage à niveaux de la gare maritime de Cherbourg
(Source : Radio-France)

Les travaux de l'autoroute sur rails Cherbourg-Bayonne, débuté en septembre 2023, se sont achevés durant l'été 2024. Pour se faire, il a fallu adapter 2,5 km de voies reliant le port de Cherbourg au réseau ferré national, avec la pose d'aiguillage, le renouvellement de traverses et de ballast. Ce projet sera opérationnel au plus tard, début 2025, pour transporter chaque nuit 40 camions sur des wagons. Un objectif positif sur le plan environnemental : un trajet d'une semi-remorque par le train sur les 950 km de voies qui séparent Cherbourg de Mouguerre, évite l'émission d'environ 1 tonne de CO² par rapport au même trajet par la route.

Le dispositif Cotentin Proximité : un réel succès !

Les commerces et artisans du Cotentin doivent s'adapter aux nouveaux modes de consommation : vente en ligne, circuits courts, livraison à domicile... Avec l'aide de Cotentin Proximité, ils peuvent moderniser leurs outils et se développer. Face au succès de ce dispositif, la Communauté d'agglomération du Cotentin a décidé d'augmenter son soutien avec une enveloppe supplémentaire de 200 000€ pour la fin de 2024. Une aide qui permettra à environ 43 nouveaux projets de voir le jour d'ici la fin de l'année et qui sera reconduit pour la période 2025-2027. Depuis 2022, ce sont déjà 181 projets qui ont été accompagnés grâce à Cotentin Proximité, pour un montant total de 800 000€. Cette enveloppe est financée à 50% par l'Agglomération du Cotentin (400 000€), 25% par la Région Normandie (200 000€), et 25% par le Département de la Manche (200 000€).



Gérant de l'épicerie Vivéco, Bricquebec et bénéficiaire du dispositif Cotentin Proximité, octobre 2024

2. Le soutien aux systèmes productifs locaux, à l'économie circulaire et l'écologie industrielle et territoriale

Le projet alimentaire territorial (PAT)

Le Projet alimentaire territorial (PAT), porté par la Communauté d'Agglomération du Cotentin et la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin vise à assurer à la population l'accès à une alimentation saine, diversifiée, produite dans des conditions économiquement et socialement acceptables par tous, favorisant l'emploi, la protection de l'environnement et des paysages.

En 2024, la création de deux équipements structurants a été étudiée dans le but de développer les circuits-courts alimentaires et de proximité et de structurer une filière de légumes locale : il s'agit de la création d'une légumerie-conserverie et d'une solution logistique pour le transport des produits locaux. En parallèle, différentes actions de sensibilisation à l'alimentation durable auprès du grand public ont été mises en œuvre, ateliers de cuisine, tenue de stand sur des événements du territoire... Le 19 septembre 2024, les professionnels de la restauration collective, les élus et les producteurs se sont rassemblés à l'occasion d'une projection-débat autour de la question : « quelles organisations pour plus de produits bio et locaux dans nos restaurants collectifs ? ».



Projection-débat, « Quelles organisations pour plus de produits bio et locaux dans nos restaurants collectifs ? », 19 septembre 2024

Un projet de « méthaniseur territorial »

Le Cotentin souhaite accompagner le développement de la filière de méthanisation et l'injection du méthane dans les réseaux. L'agglomération a engagé un travail avec les entreprises agro-alimentaires du Cotentin et la chambre d'agriculture.

En 2024, S3D Ingénierie, bureau d'études spécialiste de la valorisation énergétique des déchets, a été retenu pour accompagner Le Cotentin sur la phase de dimensionnement d'un « méthaniseur territorial ». Une étude de faisabilité de la construction d'un méthaniseur et de son exploitation dans Le Cotentin a été engagée en juillet 2024 et porte sur le dimensionnement du process et caractérisation du gisement de déchets, le plan de masse de l'installation, le plan de financement, l'étude juridique et administrative et le montage juridique d'exploitation.

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

L'agglomération du Cotentin a engagé son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). L'objectif final est de tendre vers une diminution significative des déchets ménagers « Objectif zéro déchets ». L'agglomération travaille à la finalisation de ce document stratégique et opérationnel avec la mise en place de groupes de travail répartis en 9 axes :

- Axe 1 : Développer les actions de réduction et de gestion de proximité des biodéchets et des résidus de jardins
- Axe 2 : Favoriser et inciter au réemploi, à la réparation et la réutilisation
- Axe 3 : Encourager les solutions innovantes pour réduire les déchets produits par les professionnels
- Axe 4 : Favoriser le réemploi dans le BTP
- Axe 5 : Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Axe 6 : Eco-exemplarité de la collectivité et des communes membres en matière de prévention et de gestion des déchets
- Axe 7 : Sensibiliser à la réduction des déchets en mer et déchets touristiques
- Axe 8 : Sensibiliser et accompagner les acteurs du territoire vers une consommation responsable
- Axe 9 : Mise en place d'outil économique incitatif

3. Le Cotentin « Terre bleue », le soutien aux filières maritimes

Le programme filière bleue : GALPA Presqu'île du Cotentin



Le Groupe d'action locale pêche et aquaculture (GALPA) de la Presqu'île du Cotentin, a été lancé le 8 mars 2023 et 4 projets ont été soutenus par le comité de sélection en 2024.

Cette démarche, portée par trois collectivités (Agglomération du Cotentin, et les communautés de communes de la Baie du Cotentin et de Côte Ouest Centre Manche) et par les acteurs du territoire et des filières maritimes, permet d'accompagner les mutations et besoins des filières de l'économie bleue du territoire, vers un avenir durable. Doté de 900 000 €, ce programme pourra soutenir des projets jusqu'en 2027, tant financièrement qu'en termes de montage de projet et recherche de partenaires.

Le Festival « Grand Océan » : 72h pour découvrir et préserver la planète bleue !

Le Festival Grand Océan invite les habitants à découvrir, réfléchir, participer et agir à la préservation de la biodiversité marine. Ce festival est initié par Sciences et Avenir, le trimestriel renommé La Recherche, et le pôle événementiel Les Echos – Le Parisien avec le soutien financier du Cotentin, la Ville de Cherbourg-en-Cotentin, le Département de la Manche et la Région Normandie. Cette 3^{ème} édition, avec conférences et débats d'experts, animations ludiques et immersives a eu lieu les 13, 14 et 15 septembre 2024 à la Cité de la Mer et à Réville. Au total, 500 lycéens et collégiens ont pu être sensibilisés aux enjeux de la protection des océans notamment à Flamanville et à Cherbourg-en-Cotentin. Cet événement annuel s'est achevé par un moment festif, familial et ludique à Réville, qui a réuni près de 1 500 visiteurs.



Inauguration du Festival « Grand Océan » avec l'introduction de Mr LECHATREUX, Vice-Président en charge de l'énergie, du climat et de la prévention des risques majeurs

La Drheam-Cup : grand prix de France de course au large

Depuis son lancement en 2016, la Drheam-Cup s'est imposée comme un événement estival majeur dans le monde de la course au large. Son concept, basé sur un triptyque compétition-partage-fête, attire tous les deux ans un nombre croissant de participants venant des quatre coins du monde. Pour cette édition 2024, la course du Championnat Manche /Atlantique IRC du Pôle course du Yacht Club de France, figure également et pour la première fois de son histoire, au Championnat du Royal Ocean Racing Club. Elle fera aussi office de seconde manche du Championnat d'Europe IRC double, confirmant ainsi son ancrage international.



Aux côtés du Département de la Manche et de la Région Normandie, la Communauté d'Agglomération du Cotentin se positionne comme un partenaire majeur de l'événement organisé par la Ville de Cherbourg-en-Cotentin.

4. Le soutien à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation

La rénovation du site Intechmer



Pose de la première pierre, Intechmer, 2024

Implanté dans Le Cotentin depuis 1981, l'Institut de référence en sciences et techniques marines, entame une nouvelle ère avec d'importantes rénovations et extensions, pilotées par la Communauté d'Agglomération.

Le cabinet d'architecture TITAN, dirigera les travaux qui s'étaleront sur 32 mois. Au programme : réhabilitation du bâtiment historique et création d'une nouvelle structure de 2 240 m².

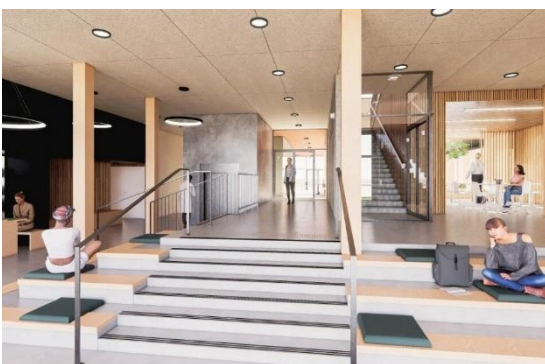
Le projet inclut :

- un aménagement paysager de qualité, en harmonie avec la renaturation de la plage de Colignon ;
- l'intégration d'un béton innovant en coquillages et sédiments de dragage ;
- la pose de panneaux photovoltaïques.

Ces améliorations renforceront la position du Cotentin en tant que pôle d'excellence, prêts à former la prochaine génération de professionnels de la mer pour relever les défis du changement climatique et des énergies renouvelables. Le mardi 7 mai 2024, la première pierre a été posée sur le site, lançant officiellement le début des travaux du site.

Un nouvel Institut de Soins Infirmier pour 2025

Apprendre dans les conditions réelles est aussi indispensable pour mieux se préparer au terrain.



Projection 3D de l'intérieur du futur bâtiment de l'IFSI

Situé dans la zone des Fourches, à Cherbourg-en-Cotentin, le nouvel institut de formation en santé du Cotentin (IFSI) doit accueillir les équipes à partir du premier trimestre 2025.

La surface du nouveau bâtiment sera multipliée par quatre par rapport à l'actuel, construit dans les années 70. Situé à proximité du restaurant universitaire, l'IFSI disposera de deux amphithéâtres, de salles de classes modulables, d'un CDI, d'une salle de e-learning et d'espaces de co-working.

La reconstitution d'un appartement et d'un poste de soins a été prévue, avec un système de report vidéo et audio dans deux salles de cours.

Ces nouveaux locaux permettront d'accueillir près de 330 élèves.

Pour ce projet, la région Normandie va consacrer 13 M€, l'agglomération 1,21 M€ et la ville 1,26 M€.

Le futur internat pour les étudiants en médecine

Pour renforcer l'offre en logements pour les étudiants en médecine, l'agglomération soutient le projet de construction d'un internat porté par le centre hospitalier public du Cotentin. Situé à proximité de l'établissement de santé, ce bâtiment collectif de 40 logements permettra d'accueillir 96 personnes d'ici 2025.

Poursuite du dispositif Ambition Métier Cotentin

L'Agence Régionale de l'Orient et des Métiers, Le Cotentin et la Maison de l'emploi et de la formation (MEF) proposent une expérimentation autour de l'orientation intitulée « Ambition métier Cotentin ». Le collège André Miclot de Portbail a choisi de faire participer les élèves de 4^{ème} à ce projet. Ce projet se déroule en plusieurs étapes :

- ateliers ludiques où les élèves réfléchissent à l'orientation en tant que parcours et découvrent différents métiers ;
- l'intervention de conseillers spécialisés pour accompagner les élèves. Le parrain ou la marraine apporte au jeune un partage d'expérience dans un domaine d'activités particulier, qui intéresse l'élève et qui est en lien direct avec son projet futur. Une aide dans la recherche de stage est l'une des missions du parrain à travers la transmission de conseils rédactionnels pour une lettre de motivation ou de CV.



Atelier ludique, collège André Miclot de Portbail, 2024

Développer le campus de Cherbourg-en-Cotentin avec les partenaires territoriaux



Point-presse, signature de la convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle, Campus de Cherbourg-en-Cotentin, 9 octobre 2024

Le Cotentin a fait de l'enseignement supérieur l'une de ses priorités, et il s'est donné pour objectif, avec le Plan Campus, de franchir la barre des 5 000 étudiants à l'horizon 2035.

Le 9 octobre 2024, l'université de Caen Normandie, la communauté d'agglomération Le Cotentin et la Région Normandie ont présenté le programme de modernisation et de développement du Campus universitaire de Cherbourg-en-Cotentin. Afin de renforcer l'attractivité du site, Le Cotentin et la Région s'engagent à hauteur de 10 000 000 € pour favoriser l'accueil des étudiants de l'université et conforter la place du campus à l'échelle régionale.

Ce soutien sera réparti de la façon suivante :

- une subvention annuelle de l'agglomération Le Cotentin de 186 000 € pour le fonctionnement ;
- une participation de l'agglomération de 8 000 000 € au titre du programme d'investissements de travaux ;
- la Région Normandie contribuera à ce programme de travaux à hauteur de 1 500 000 €.

Cette convention s'articule autour de 4 thématiques : l'attractivité des territoires, la réussite étudiante, le développement de la recherche et de l'innovation et à la diffusion des résultats de la recherche ainsi que le développement d'un campus accueillant et répondant aux enjeux du développement durable et d'inclusion. Ces nouveaux engagements, qui complètent le partenariat historique déjà noué, seront l'occasion de structurer un suivi plus précis des actions listées entre les parties-prenantes.

Afin de maintenir sur le territoire du Cotentin des laboratoires de renommée dans le domaine du maritime et des nouvelles technologies en cohérence avec la stratégie Terre bleue, le Cotentin a souhaité apporter un soutien financier au fonctionnement de deux établissements ainsi que l'octroi de bourses à hauteur de 250 000€ pour le LUSAC et 75 000€ pour le GREYC sur la période 2024-2026.

Le forum des métiers et des formations du Cotentin



Forum des métiers et des formations, 2024

À l'initiative de l'association Forum des métiers et formations du Cotentin la 34^{ème} édition du forum des métiers et des formations du Cotentin s'est déroulée les 24 et 25 janvier 2024 dans la grande halle de la Cité de la mer de Cherbourg-en-Cotentin (Manche). Deux jours au cours desquels les lycéens et collégiens du Cotentin ont pu se renseigner sur leurs avenir professionnels.

Ce rendez-vous a attiré 3 800 visiteurs en 2023 dont 2 270 scolaires du territoire. Des jeunes visiteurs qui, pour 30% d'entre eux, estiment avoir trouvé leur voie professionnelle après avoir sillonné le forum.

Une série de conférences thématiques ont été organisées dans l'auditorium de la Cité de la mer ce 24 janvier 2024. Au total, quinze pôles de secteurs d'activité étaient représentés dont Le Cotentin, qui a présenté la diversité des métiers exercés et le bouquet de services rendus à nos concitoyens.

Le dispositif Job'Student

Dans le cadre de sa compétence de soutien à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante, l'Agglomération a déployé dès 2020 le dispositif innovant «Job'Student». Face à la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur touristique et aux difficultés financières des étudiants, ce dispositif permet, chaque année, à deux douzaines d'étudiants, majeurs, résidant dans le Cotentin, de suivre une formation courte de 35 heures, dispensée par le groupe FIM CCI Formation, pour préparer leur candidature et embauches sur des postes de saisonniers ou temporaires dans des métiers en tension que sont l'accueil touristique, la restauration... Depuis 2020, 72 stagiaires ont ainsi été formés par ce dispositif.

6 L'ORGANISATION ET LA PARTICIPATION DES ACTEURS AUX ACTIONS PUBLIQUES

1. Une gouvernance et une démocratie participative

Différentes instances de gouvernances permettent de conduire la politique du Cotentin et d'en assurer la participation : la commission consultative des services publics locaux, le conseil local de santé, la commission intercommunale d'accessibilité, le conseil de développement.

Le conseil de développement

Le conseil de développement est un organe autonome de démocratie participative, qui remplit une mission consultative sur toutes les questions relatives au périmètre d'action de l'agglomération. Il a pour volonté d'accompagner les femmes et les hommes à penser le devenir du Cotentin. Le Conseil de développement est amené à rendre un avis ou une contribution sur les sujets dont il a été saisi par l'agglomération du Cotentin, ou dont il s'est autosaisi.

Il est ouvert à tous les habitants majeurs et à tous les acteurs (associations, entreprises...) œuvrant sur le territoire de l'agglomération et n'ayant pas de mandat d'élu communautaire. La participation à cette instance se fait sur la base d'un engagement volontaire et bénévole des personnes candidates.

Composé d'environ 200 membres, le Conseil de développement du Cotentin intègre des structures dont les activités s'exercent en tout ou partie sur le périmètre du Cotentin, mais également les citoyens volontaires souhaitant s'engager à titre personnel dans le débat public.

Les membres sont répartis au sein de 4 collèges :

- Collège 1 : Acteurs économiques et organismes sociaux-professionnels regroupant les entreprises, les chambres consulaires, les acteurs de l'emploi, du tourisme, les syndicats...
- Collège 2 : Organismes publics et assimilés intervenant dans les domaines de l'enseignement supérieur, la formation, la recherche, l'habitat, l'environnement, les transports/mobilités, la santé, le social...
- Collège 3 : Vie locale et associative autour de la solidarité, la famille, les associations d'usagers, l'éducation, la culture, l'agriculture...
- Collège 4 : société civile.

Sondage IFOP : la perception de l'Agglomération et ses actions

En février 2024, l'Agglomération du Cotentin a commandé à l'institut de sondage IFOP une enquête sur la perception de la collectivité par les habitants. L'enquête a été menée auprès de 809 habitants du territoire. Les résultats de cette étude montrent que 71% des sondés sont satisfaits des actions et des projets menés par l'agglomération. Parmi les missions les plus plébiscitées : la politique de l'eau (88%), le développement de la Cité de la Mer (83%) ou le traitement des déchets (75%). Par ailleurs, les sondés soutiennent majoritairement les projets envisagés, comme le développement du campus universitaire (95%), la mise en place du centre de santé public salarié (94%) et la réalisation du contournement ouest de Cherbourg (76%).

2. L'information des habitants et des acteurs du territoire

La communication est un élément fondamental d'information de la politique de la collectivité. Plusieurs supports sont diffusés et des événements sont organisés régulièrement. Entre janvier et septembre 2024, 120 communiqués de presse ont été réalisés, révélateur d'une actualité riche en événements.



Les 2 premières éditions du magazine « Terre Bleue le Cotentin »

Le magazine territorial de l'Agglomération « Le Cotentin » informe régulièrement les habitants de la vie du Cotentin. En 2024, le Magazine de l'Agglomération a été modifié. Désormais nommé « Terre Bleue le Cotentin », le magazine donne à voir sur les initiatives et les acteurs du territoire. Deux numéros ont été publiés en février et juin. Un 3^e numéro est prévu pour octobre 2024.

L'information dématérialisée et digitale

En complément Le Cotentin informe quotidiennement les habitants et usagers sur la vie de l'agglomération sur ses supports digitaux. Le site générique www.lecotentin.fr ainsi que l'ensemble des publications diffusées sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn et Instagram) ont vocation, en complément des dispositifs de sensibilisation traditionnelle, à renforcer l'information auprès des bénéficiaires finaux.

Les Rendez-vous du Cotentin : l'agglomération à la rencontre des habitants



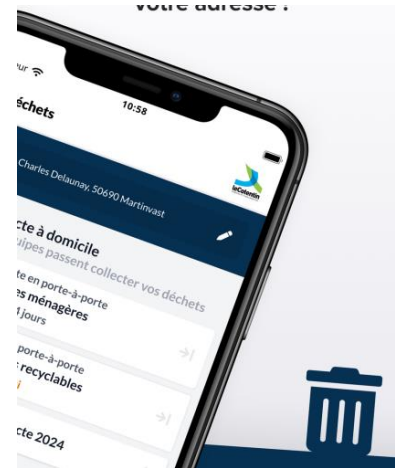
Rendez-vous du Cotentin, 2024

Afin de permettre aux habitants de se renseigner en direct auprès des services de l'agglomération et d'échanger sur les différentes politiques et services mis en place, le Cotentin organise « Les Rendez-vous du Cotentin ».

Afin de les présenter mais également de répondre directement aux questions des habitants, sur les thèmes suivants : distribution et traitement de l'eau, collecte des déchets, les transports en commun ou encore l'habitat et le tourisme les élus et les services se déplacent sur l'ensemble du territoire. 8 réunions ont été programmées de mars à mai 2024 sur les communes suivantes : Digosville, Valognes, Les Pieux, La Hague, Montebourg, Cherbourg-en-Cotentin, Martinvast et Quettehou.

Application « Mes Déchets Le Cotentin »

Depuis le 24 janvier 2024, l'Agglomération a mis en place l'application « Mes déchets Le Cotentin » afin de permettre aux habitants de mieux gérer leurs déchets et contribuer à la préservation de l'environnement. L'application propose un suivi en temps réel des passages des camions de collecte ainsi que la possibilité d'imprimer les calendriers de collecte à l'année. Les consignes de tri, l'accès aux déchèteries ou encore la cartographie des points d'apports volontaires y sont également rappelés. Enfin, l'application dispose d'un système d'alerte afin de prévenir les usagers en cas de décalage de la tournée de collecte. L'outil est adapté à tous les usagers et disponible sur plusieurs supports : lecotentin.fr, dans les pages déchets et sur les sites des communes qui en ont fait la demande.



Extrait du visuel de l'application « Mes déchets Le Cotentin »

L'ACTION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN EN INTERNE

① L'ORGANISATION ET LA PARTICIPATION TRANSVERSALE DE LA GESTION

1. La gouvernance de la communauté d'agglomération

La gouvernance du Cotentin est régie par une charte. Cette charte fondatrice définit la composition des différentes instances et précise les engagements pris vis-à-vis des communes. Elle fixe aussi les grandes orientations et les objectifs généraux que poursuit le nouvel établissement de coopération intercommunal. Différentes instances et rendez-vous permettent la vie du Cotentin dans ses prises de décisions :

- la conférence des Maires ;
- le conseil communautaire ;
- le bureau communautaire ;
- le séminaire de rentrée ;
- les commissions de territoire et de prospectives ;
- la commission locale des charges transférées.

2. Le schéma organisationnel

L'organisation des services

Depuis le 1^{er} juin 2023 l'organisation des services communautaires a évoluée pour mieux répondre aux défis de demain et à la forte attractivité qui anime notre territoire. Cette nouvelle organisation est parfois amenée à des ajustements de manière à répondre aux enjeux de service public.

2 LES VALEURS ET LES COMPORTEMENTS DANS LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

1. La prévention

Prévenir et résoudre les risques psychosociaux (RPS)

En juin 2023, Le Cotentin s'est engagé dans l'écriture d'un plan d'actions des risques psychosociaux (RPS) avec 35 actions à mener d'ici la fin d'année 2024. Les RPS sont des contraintes psychologiques et organisationnelles auxquelles sont exposés les agents de l'Agglomération dans leur situation de travail mais également les ressources psychosociales et organisationnelles dont ils disposent.

Les enjeux de la prévention des RPS sont multiples :

- gérer l'intensité des risques et renforcer les facteurs de protection ;
- équilibrer qualité et efficacité du service public avec les attentes et besoins des agents ;
- appréhender une démarche RPS comme levier d'amélioration continue de la collectivité.

De septembre 2023 à septembre 2024 le bureau d'études KPMG a été retenu pour accompagner Le Cotentin à :

- la réalisation d'une évaluation de la démarche de prévention des risques psychosociaux avec le lancement d'un questionnaire du 20 novembre au 22 décembre 2023 auprès des 944 agents du Cotentin. Un taux de retour global de 43% a été observé. L'objectif étant de bénéficier d'une vision précise de l'exposition des agents à chaque facteur de RPS (conflits de valeurs, exigences du travail...) ;
- l'actualisation du plan d'actions en juillet 2024 pour un déploiement à l'automne 2024.

Pour information, en mars 2024, 80% des actions sont réalisées ou quasi-réalisées.

Le renforcement de la lutte contre les violences intrafamiliales et sexuelles



Réunion de sensibilisation, Pôle de Proximité du Val de Saire, 2024

La lutte contre les violences intrafamiliales et sexuelles est une des priorités actée dans la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance du Cotentin 2022-2026.

Au travers des travaux du conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, Le Cotentin coordonne donc, tout au long de l'année, des échanges entre les partenaires institutionnels et associatifs mobilisés dans cette lutte. C'est dans ce cadre que des temps de sensibilisation ont été proposés aux élus de proximité (apport d'un socle de connaissances et échanges avec des structures accompagnatrices de personnes victimes en commissions de territoire).

La création du réseau assistant de prévention

L'assistant de prévention est un acteur de proximité et doit consacrer une partie de son temps de travail pour accompagner sa direction ou son pôle dans la mise en œuvre des actions de prévention en coordination avec le conseiller de prévention de son secteur. 14 agents ont répondu à l'appel à candidature pour réaliser cette mission au sein de leur Pôle. Les formations "assistants de prévention" nécessaires à leur désignation ont débutés en fin d'année 2022 et se poursuivent en 2023 et 2024 pour constituer l'ensemble du réseau.

L'évaluation des risques professionnels et le document unique

La construction du document unique d'évaluation des risques a été initiée en 2022 par le déploiement de l'outil créé par le service prévention conditions de travail. Cette démarche de prévention, animée par les conseillers de prévention, s'est poursuivie en 2023 et se finalisera pour sa première version en 2024. Un travail sous forme de groupe a été mené afin d'évaluer leurs conditions de travail. À l'issue de cette analyse, les encadrants ont également été sollicités pour faire le

point sur la maîtrise des risques évalués avec leurs équipes. La finalisation de ce travail se traduira par la mise en place d'un plan d'actions réévalué annuellement.

Un « Kit handicap » pour mieux appréhender la notion de handicap au travail

Lors de la sensibilisation proposée aux encadrants intitulée « Appréhender la notion de handicap au travail », un kit a été distribué aux participants. Il comprend :

- une plaquette d'information sur la Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) ;
- les principes d'intervention et les aides du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) ;
- les droits associés à la reconnaissance d'une situation de handicap au travail ;
- la procédure de financement des aménagements de poste pour les personnels Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE).

La gestion des incivilités

Face à l'accroissement des incivilités, l'agglomération du Cotentin a mis en place une démarche visant à protéger ses agents chargés de l'accueil des usagers, pouvant être victimes d'agressions verbales ou physiques. Cette initiative a été impulsée dans le cadre de la démarche projet autour de l'accueil et de la relation usagers, et s'inscrit également en complémentarité avec le déploiement de la cellule de signalement, lancée en avril 2023 pouvant être saisie par l'agent ou un tiers en cas de violences ou de discriminations.

Les agents communautaires peuvent faire l'objet de 4 catégories distinctes d'incivilités ou d'agressions :

- l'incivilité, définie comme une attitude ou des propos qui manquent de respect, de courtoisie ou de politesse ;
- l'agression physique, qui correspond à une atteinte corporelle qui a pour but de blesser ou d'humilier la victime ;
- l'agression verbale qui relève d'une atteinte verbale contre autrui ;
- l'agression sexuelle, caractérisée par une atteinte sexuelle commise sur autrui où la victime n'est pas consentante.

Le Cotentin a établi un protocole de gestion des incivilités et agressions précisant la conduite à tenir pour réagir face à un tel événement. Celui-ci sera présenté en proximité selon un planning à affiner.

2. Le maintien dans l'emploi

L'accompagnement des parcours professionnels

Au 30 septembre 2024, 49 agents ont sollicité des conseils en parcours professionnel dont 30 nouveaux contacts. Les sollicitations se caractérisent surtout par un besoin d'avoir des informations sur le compte personnel de formation (CPF), de faire le point sur son parcours, ou d'être accompagné sur des candidatures. 48 entretiens ont été réalisés.

Lors de cette 6^{ème} campagne annuelle de recensement des demandes de CPF, 6 dossiers de demandes de mobilisation de CPF ont été déposés auprès de la direction parcours agent et ont fait l'objet d'une décision d'accord. Par ailleurs, 3 démarches de validation des acquis de l'expérience (VAE) se sont déroulées sur la période, dont une finalisée avec succès.

Sur la période, 5 demandes de réintégration suite à une disponibilité ont été reçues. 4 demandes ont été clôturées suite à leur instruction (2 réintégrations, 1 demande de renouvellement, 1 demande de radiation des cadres). Afin de permettre l'accompagnement de ces demandes de réintégration, une procédure a été définie et mise en œuvre par la direction parcours agent. Elle vise à coordonner les actions nécessaires à l'instruction de la demande, et ceci en lien avec le service recrutement et les directions d'emploi. Elle a fait l'objet d'une communication à destination des encadrants le 18 septembre, lors de l'action d'information « Echangeons RH ».

Le maintien dans l'emploi

Un accompagnement interne propre à la collectivité pour favoriser le maintien dans l'emploi des personnels déclarés inaptes de façon définitive à leur poste ou à leurs fonctions est développé depuis 2023. Le projet a été présenté aux représentants du personnel et a recueilli un avis favorable en formation spécialisée en matière de santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) de décembre 2023. Les représentants du personnel sont régulièrement informés du suivi des agents intégrés au dispositif lors de commissions les réunissant.

Le Cotentin dispose d'une référente "Maintien dans l'emploi" dédiée qui commence par définir un projet de reconversion avec l'agent. Elle propose le projet au service d'accueil pressenti et entretient un lien avec celui-ci aussi longtemps que nécessaire pour atteindre l'objectif, tout en tenant informé le service d'origine de l'agent reclassé. Ce changement

d'affectation ou ce reclassement s'effectue en collaboration avec les services de médecine professionnelle, de formation, de prévention et conditions de travail.

Au 30 septembre 2024, 24 agents de la communauté d'agglomération ont été accompagnés dont 12 sont sortis du dispositif après avoir changé d'affectation (6 agents), après reclassement (1 agent), suite à une levée d'inaptitude (1 agent), ou encore à un licenciement pour inaptitude (1 agent). L'admission à la retraite a concerné 3 agents dont 2 pour invalidité. A cette même date, 12 agents dont 10 relèvent d'un changement d'affectation et 2 d'un reclassement sont suivis. Les agents reclassés sur un autre poste libèrent celui qu'ils occupaient, ce qui permet généralement le recrutement d'un nouvel agent : ainsi tous les acteurs du dispositif coopèrent dans une démarche gagnant/gagnant.

La veille statutaire

Un bulletin ressources humaines mensuel regroupe les actualités du mois en matière de ressources humaines. Il s'agit d'un document interne à l'attention des encadrants du pôle ressources humaines. Les informations présentées sont répertoriées par thématique. Au 30 septembre 2024, 9 numéros de veille juridique ont été rédigés.

La mobilité interne

34 appels à mobilité interne ont été instruits au 30 septembre 2024. A cette même date, 23 agents Le Cotentin ont exercé une mobilité interne.

3. La formation

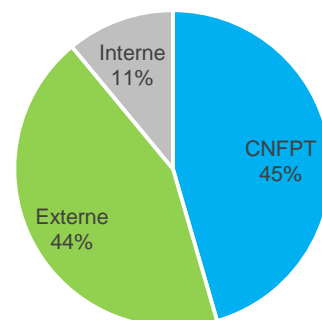
Sur la période du 1^{er} janvier au 31 août 2024, et sur la base de sessions closes, environ 1 959, 25 jours de formation ont été réalisés dont 89% uniquement en présentiel.

Les formations en sécurité sont réalisées en grande partie par 19 formateurs internes (CEC/ CCAS/ LC) : conduite d'engins, risque électriques, secourisme, incendie/évacuation...

Les points forts de 2024 sont les suivants :

- réalisation des formations du cycle management pour les encadrants de proximité ;
- réalisation d'une conférence sur la sensibilisation de la perception du handicap à destination des encadrants ;
- réalisation de la première partie du cycle comptable, planification de la seconde partie en mars 2025 ;
- lancement des premiers « Echangeons » sur le second semestre 2024 ;
- planification fin 2024 du Cycle de formation pour agent d'accueil ;
- réalisation d'un guide de la formation à destination des encadrants pour accompagner la campagne des entretiens professionnels prévus d'octobre 2024 à janvier 2025 (année de recensement des besoins en formation pour établir le plan 2024-2025) ;
- lancement du marché de prestation des formations fresque du climat.

Répartition des formations des agents par organisation



4. L'organisation du travail

L'intranet : vers un déploiement imminent

Afin de faciliter le partage d'information et le travail au quotidien, l'intranet du Cotentin va être déployé d'ici la fin d'année 2024. Accessible depuis n'importe quel lieu de connexion, travail ou personnel, cet outil permettra à l'ensemble des agents d'être mieux informés sur les actualités de la collectivité et de bénéficier d'un accès direct à un certain nombre de logiciels métiers.

L'agglomération a été accompagnée par plusieurs assistants à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour l'élaboration de cet outil. Ce travail a été mené en trois temps :

- un recueil des besoins avec la transmission d'un questionnaire auprès des agents ;
- une phase de démarrage et de resetage ;
- le déploiement de l'outil (le choix de l'interface, les connexions dans les différents lieux...).

5. Les événements et la communication interne pour mobiliser

Le développement des compétences : un programme d'actions destiné aux managers

La direction générale a décidé de mettre en place un dispositif d'accompagnement au management, qui vise à développer au sein de la collectivité une approche partagée, des pratiques et des repères communs pour un management qui saura répondre aux enjeux et aux défis que doit relever la collectivité. Cette démarche globale vise l'ensemble des managers de la collectivité : directeur généraux adjoints, directeurs et encadrants intermédiaire.

Ce parcours poursuit plusieurs objectifs :

- voir l'ensemble des managers de la collectivité partager des approches et repères communs, et créer ensemble une culture du management ;
- s'appuyer sur ce parcours pour se doter d'un référentiel de management (ou charte), qui devra aussi appuyer la fixation d'objectifs de management et l'évaluation de leur réalisation ;
- poser le socle d'une école du management de l'Agglomération du Cotentin, qui progressivement pourra déployer des actions, des formations, des accompagnements de tous les managers de la collectivité.

Un premier cycle a été lancé en 2022/2023 pour la direction générale et les directrices/directeurs. Une démarche similaire a également été proposée pour les encadrants intermédiaires de l'Agglomération d'octobre 2023 au 1^{er} trimestre 2024.

Cette démarche managériale était composée de 5 modules :

- être manager en collectivité territoriale ;
- manager les équipes ;
- manager les personnes ;
- manager et accompagner les changements ;
- vers un référentiel de management.



Groupe de travail, module du cycle management, 2024



Masterclass du Cotentin, présentation de Romain TROUBLE, 2024

En parallèle, les réunions des directeurs ont repris au printemps sous un nouveau format nommé « Masterclass du Cotentin ». Sous l'impulsion de la Direction Générale, la rencontre s'articule autour de trois temps :

- une réunion d'information interne,
- l'intervention d'un expert extérieur sur un sujet de 30 minutes, suivie d'un échange de 30 minutes
- un moment convivial autour d'un buffet déjeunatoire.

Les retours des directeurs sur ces réunions sont très positifs.

Ces différentes actions ont permis de poser les bases d'un dispositif global d'accompagnement des managers du Cotentin (formations, conférences, ateliers, co-développement...) appelé à se développer à partir de la fin d'année 2024.

Séminaire des managers du Cotentin

Le 7 octobre 2024, a eu lieu le séminaire des managers du Cotentin. Une première étape de la nouvelle démarche d'accompagnement des managers. Au programme :

- une conférence-spectacle décalée et inspirante sur le changement par Mathieu Flament « Les Copilotes » ;
- la présentation du référentiel, socle des valeurs partagées et la boussole pour guider l'action des encadrants au quotidien ;
- le programme « Campus du Management » pour accompagner la montée en compétences, permettre plus de rencontres entre pairs et développer un réseau managérial fort au sein de la collectivité !



Conférence-spectacle, séminaire des managers, octobre 2024

Le « Campus du Management » : un programme 2024/2025 complet

Suite au séminaire des managers, un programme prévisionnel (2024-2025) destiné aux encadrants de l'Agglomération a été présenté avec :

- la participation à des sessions de formations ;
- l'inscription à un parcours « repères » de 3 jours pour les néo-managers et un cycle « manager leader » de 3 à 4 jours pour les directeurs au printemps 2025 ;
- des ateliers bonnes pratiques et des conférences et sensibilisations thématiques.

La 3^{ème} rencontre annuelle des agents



3^{ème} rencontre annuelle des agents, Espace René LeBas, 2024

Le 11 juin, a eu lieu la 3^{ème} rencontre annuelle des agents à l'espace René Le Bas. Une journée riche en échanges où plus de 650 agents ont répondu présent. Durant la matinée, les agents ont pu participer à différentes visites d'équipements communautaires : Planétarium Ludiver, déchèterie, piscine Océalis... visant à renforcer l'interconnaissance des projets initiés par la collectivité. Après un déjeuner convivial, où diverses animations étaient proposées, concert acoustique de Mary and the bug, intermèdes musicaux proposés par quelques collègues, photobooth, close up, les agents ont pu s'affronter autour de jeux géants en bois : baby-foot, molkky, palet...

Accueil des nouveaux agents



Matinée d'accueil des nouveaux agents, 18 avril 2024

Afin de permettre à l'ensemble des agents de découvrir les missions de l'agglomération mais également de favoriser le sentiment d'appartenance à la collectivité, le Cotentin organise, à raison de deux fois par an, une matinée d'accueil à l'attention des nouveaux agents. Ce temps s'est déroulé le 18 avril à la Station d'épuration des Mielles, à Cherbourg-en-Cotentin. Une cinquantaine d'agents a pu faire connaissance et découvrir les différents services communautaires. Cette matinée s'est clôturée par la remise des box d'accueil, composées de plusieurs goodies et d'entrées gratuites pour découvrir les différents équipements de la collectivité.

La gestion de projets

La méthode projet a été mise en place en 2022, afin d'unifier les règles d'organisation et de validation des projets, favoriser la transversalité et assurer le suivi opérationnel de la feuille de route communautaire. Les 4 objectifs opérationnels sont :

- harmoniser nos méthodes de travail ;
- stabiliser et prioriser l'activité de l'organisation ;
- favoriser le reporting ;
- s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue et développer une culture commune.

Des outils communs ont été diffusés, le « Portefeuille Projet » a été créé et les projets catégorisés, des réunions de réseau ont lieu régulièrement, un accompagnement par la Direction Générale et le service OMQ est réalisé à la demande, des formations sont



prises en place. Des projets sont suivis en codirDG avec le Président à intervalles réguliers.

12 projets ont été terminés depuis le lancement de la méthode. Il y a 44 chefs de projets au 7 juillet 2024. Après un peu plus de deux ans, Le Cotentin lance une évaluation interne de la méthode fin 2024. A terme, la méthode projet sera rattachée au programme d'actions destiné aux managers du Cotentin.

L'appel à Projets « Terre Bleue Le Cotentin »

Un 1^{er} appel à projets « Terre Bleue Le Cotentin » qui s'adresse à l'ensemble des agents de la collectivité a pour thème le maritime, hors agents de la SPL Développement Touristique. Il convient de former une équipe de 6 personnes maximum. À l'issue de la phase de sélection, 2 projets seront retenus et bénéficieront d'un budget de 20 000€ pour le mettre en œuvre sur l'année 2023-2024. Cette initiative vise à mieux acculturer les agents à la nouvelle marque Terre Bleue et de permettre également de renforcer les synergies et la coopération interservices.

Une sensibilisation à l'achat durable

Le Cotentin porte un soin particulier dans sa communication sur les achats durables. En interne, le séminaire de la commande publique, qui s'est tenu le 26 juin 2024, a été l'occasion de faire une nouvelle présentation du schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) et du changement de paradigme qu'il induit dans les pratiques d'achat. Une autre formation interne, portant sur l'innovation dans la commande publique, a été organisée le 13 septembre 2024. Animée par Nicolas Cros, directeur de l'achat et de la commande publique au sein de Bordeaux Métropole, elle a été l'occasion de faire le lien entre innovation et développement durable.

Le 19 septembre 2024, Le Cotentin a participé au ciné-débat « Rencontres Restau'co. Quelles organisations pour plus de produits bio et locaux dans nos restaurants collectifs », organisé dans le cadre du plan alimentaire territorial (PAT). Cette intervention dans le cadre d'une table ronde a permis de mettre en avant le travail communautaire effectué pour garantir l'approvisionnement des cuisines centrales du Cotentin en circuits courts : sourcing, participation aux Rendez-vous Pro Alim de la chambre d'agriculture, rédaction d'un dossier de consultation adapté. Sur les marchés de denrées alimentaires, 12 lots sur 44 lots sont attribués à des exploitants ou des GAEC et 3 supplémentaires à un grossiste manchois travaillant directement avec de petits exploitants du territoire.



Formation interne « L'innovation dans la commande publique », 13 septembre 2024

Temps d'information « Echangeons RH »

Le Cotentin a proposé le 18 septembre 2024, un temps d'information « Echangeons RH » dédié aux encadrants. L'occasion pour les participants d'avoir des informations sur les sujets suivants :

- les obligations des agents publics et les mesures disciplinaires qui peuvent découler du non-respect ;
- comment traiter les départs temporaires et les départs définitifs (disponibilité, retraite, fin de contrat...).

Les vœux aux agents



Le Président accompagné des élus référents et du directeur général des services, est allé à la rencontre des agents à l'occasion des vœux, organisés en proximité, sur 8 sites distincts. Ces rencontres conviviales ont rencontré un vif engouement (496 agents ont participé à ces échanges), elles ont permis d'aborder les différents projets qui vont rythmer l'activité communautaire et partager plus directement avec les agents.

La remise de la médaille du travail

Le Président du Cotentin a remis aux agents une médaille du travail, dont la nuance varie en fonction de l'ancienneté dans la fonction publique. Les retraités ont reçu des paniers garnis.

Les supports de communication

Le magazine « &Nous » est remis à chaque agent avec le bulletin de salaire.

3 LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

L'année 2024 a marqué un tournant pour la communauté d'agglomération avec des investissements notables à hauteur de 65 000 000 € pour le budget principal. Elle s'est traduite par l'achèvement de grands projets : l'espace aquatique de Valognes, le pôle d'excellence soudage, l'IFSI, la zone des Fourches et le lancement du plan Campus 2030, la patinoire, le centre de santé communautaire, l'école de cuisine des produits de la mer, la rénovation énergétique des logements sociaux ou encore de la mise aux normes de nos usines de traitement des eaux.

Cette montée en puissance est en grande partie liée à l'arrivée des recettes de la mise en service de l'EPR de Flamanville, positionnant Le Cotentin parmi les grandes intercommunalités de France.

Une ambition renforcée qui cible les leviers d'attractivité

En 2024, le Cotentin s'est fortement impliqué sur les leviers d'attractivité démographique : la jeunesse, le maritime, l'exemplarité climatique, l'offre médicale et les services de proximité.

L'enseignement supérieur est une des priorités du Cotentin. Afin d'attirer des jeunes sur le territoire, l'agglomération a lancé plusieurs chantiers destinés à renforcer le campus de Cherbourg. C'est ainsi que la rénovation d'Intechmer a été engagée en mai tandis que le nouveau site de l'IFSI, plus capacitaire que le précédent, sera achevé fin 2024. Pour favoriser l'accueil des étudiants de l'université et conforter la place du campus à l'échelle régionale, Le Cotentin et la Région se sont engagés à hauteur de 10 000 000 € avec pour objectif, avec le plan Campus, de franchir la barre des 5 000 étudiants à horizon 2035.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est approuvé depuis décembre 2023 et est en phase de mise en œuvre. Cet engagement stratégique et opérationnel, visant la préservation du territoire face aux impacts du changement climatique, s'est traduit par la réalisation d'actions « phares » :

- une nouvelle offre Cap Cotentin avec la mise en service en août 2024 du Bus Nouvelle Génération dans la ville-centre, un nouveau dispositif de location en libre-service de vélo à assistance électrique à Cherbourg, à Valognes et à Bricquebec et une liaison bus directe entre Cherbourg et Rennes ;
- la pérennisation du soutien à la rénovation énergétique des logements privés avec le dispositif « Je Rénov' en Cotentin ». Une nouvelle phase de déploiement du service, avec France Rénov', est prévue, afin de proposer dès 2025 un service de rénovation qui bénéficiera à tous les habitants ;
- la poursuite de la réduction des déchets dans le cadre du programme « Soyons redoutable avec nos déchets » avec une réduction du volume de déchets enfouis et un travail mené sur le tri des biodéchets.
- lancement d'un programme d'investissement massif de mise aux normes des installations de traitement des eaux est engagé sur les territoires de la Côte des Isles et de Saint-Pierre-Eglise. Ces chantiers sont financés à hauteur de 10 000 000 € par une contribution exceptionnelle du budget principal. La concrétisation des travaux est prévue en 2027 avec pour objectif de ne pas impacter le prix de l'eau.

Le Cotentin a fait le choix de fonder sa politique d'attractivité économique sur le développement de l'écosystème maritime. Cette année a été l'occasion d'organiser et d'animer cet écosystème autour de rendez-vous d'affaires et d'actions de visibilité dynamisés par la marque d'affaires Terre bleue. Le Cotentin a continué de participer au financement des projets d'investissement de Ports de Normandie et de la SPL Cherbourg Ports, en particulier dans les domaines des énergies marines et des croisières. Par ailleurs, les grands projets imaginés dans le cadre de la stratégie Terre bleue se sont poursuivis en 2024 : l'aménagement de la nouvelle attraction immersive à la Cité de la mer, la construction par l'AFPA du bâtiment destiné à l'école de cuisine normande des produits de la mer et la reconduction d'une 3ème édition de Grand océan.

Le Cotentin accélère également ses efforts en faveur de la démographie médicale en agrandissant les PSLA de Valognes et en finalisant le projet de centre de santé communautaire. Le Centre de formation en soins du Cotentin (IFSI)

aux Fourches, dont la construction s'achèvera fin 2024, et l'internat du CHPC, dont l'édification démarrera sur l'îlot Matignon à Cherbourg-en-Cotentin, viendront à court terme renforcer l'attractivité du territoire vis-à-vis des jeunes professionnels médicaux.

Enfin, le développement de l'offre de services de proximité est resté prioritaire. L'accompagnement aux communes constitue un axe majeur avec la mise en œuvre du pacte fiscal et financier qui prévoit 56 400 000 € de soutien supplémentaire du Cotentin pour les communes d'ici 2026. Le rehaussement à 4 000 000 € du fonds de concours et les fonds de concours Cotentin éco-responsable 2026 et Cotentin en grand 2026 sont entrés en vigueur en 2024. Le développement des Maisons du Cotentin s'est poursuivi avec la labélisation du pôle de Saint-Pierre Eglise en qualité de Maison France services et une offre aquatique renforcée avec l'ouverture du centre aquatique de Valognes au printemps et le démarrage de la rénovation de celle des Pieux. L'action en faveur de la préservation des commerces de proximité est poursuivie avec la reconduction de Cotentin proximité et le démarrage de la foncière économique et commerciale qui cible les centres-bourgs.

Des fondamentaux qui demeurent sains et solides

Cette montée en puissance a été engagée en veillant à ce que Le Cotentin demeure une des intercommunalités les mieux gérées de France.

Les principales mesures du plan « dépenser mieux » présenté en conseil communautaire au printemps 2023 produisent leurs premiers effets sur le budget de fonctionnement avec une économie de 870 000 €. De même, en dépit de la hausse de la taxe générale sur les activités polluantes, la réduction des tonnages constatée dans le cadre de la nouvelle collecte a permis de stabiliser les charges liées à la compétence déchets.

Enfin, si la masse salariale connaît une augmentation significative en 2024, c'est, pour les deux tiers, la résultante de mesures décidées dans l'agenda social : généralisation des tickets restaurants, revalorisation du régime indemnitaire..., et l'impact en année pleine des décisions salariales prises par l'Etat. Il s'agit donc d'une hausse exceptionnelle. Conformément aux règles vertueuses décidées par le conseil communautaire, les dépenses de personnel demeurent inférieures à 30 % des dépenses de fonctionnement.

4 LA GESTION DURABLE DU PATRIMOINE

1. La maîtrise des consommations et de la demande en énergie

Un engagement fort pour le patrimoine bâti

Le Cotentin ambitionne de déployer une gestion du patrimoine bâti en faveur des économies d'énergie. Pour se faire, elle souhaite réaliser des études énergétiques sur une soixantaine de bâtiments sur 4 ans et mettre en place un logiciel de management de l'énergie. En 2024, 9 audits énergétiques ont été réalisés sur des bâtiments appartenant au Cotentin et 4 rénovations énergétiques sont engagées.

En parallèle, Le Cotentin a travaillé à la définition d'un Schéma Directeur Immobilier Energétique (SDIE) pour améliorer la connaissance du parc immobilier de la collectivité. La rédaction d'un plan d'actions « décret tertiaire » est également en cours et permettra de répondre aux obligations réglementaires de réduction des consommations d'énergie des bâtiments tertiaires (bureaux, commerces, enseignement...) de plus de 1 000 m².

Afin de répondre à ses ambitions, une embauche prochaine est envisagée pour un économiste de flux, spécialiste de la prévention des gaspillages en matière d'énergie et d'eau.

Un engagement fort pour le patrimoine d'éclairage extérieur

La connaissance du parc d'éclairage constitue le préalable indispensable à toute action d'amélioration ou de planification. Ainsi, Le Cotentin a réalisé un diagnostic technique en 2023 visant à définir un plan pluriannuel d'investissement, dans un souci de maîtrise de l'énergie et de limitation des impacts environnementaux.

Des travaux de rénovation et de suivi des consommations sont en cours. En 2024, 50 points lumineux ont été rénovés. Dans cette même logique, les nouveaux projets d'éclairage seront menés dans une optique d'éclairer au plus juste : promotion de l'extinction de l'éclairage sur les zones d'activités.

Le bilan de gaz à effet de serre (BGES) du Cotentin

Le Cotentin est dans l'obligation de réaliser un bilan de gaz à effet de serre (BGES) relatif à ses compétences et activités. Pour rappel, ce bilan est obligatoire pour l'Etat, les régions, les départements, les communautés d'agglomération et les communes ou communautés de communes de plus de 50 000 habitants.

En 2020, Le Cotentin a réalisé son 1^{er} BGES en interne. Suite à une évolution réglementaire, les émissions directes et indirectes doivent être comptabilisées avec la réalisation d'un plan de transition. En mars 2024, une consultation a été lancée pour sélectionner un prestataire susceptible d'accompagner l'Agglomération à la réalisation de ce bilan. C'est finalement la société OuiACT qui a été retenue pour mener à bien ce travail en trois étapes :

- l'identification des sources et émissions ;
- la collecte des données et le calcul du bilan ;
- la rédaction du plan de transition.

Ce bilan doit être renouvelé tous les 3 ans. A cet égard, les agents en charge du dossier ont été formés auprès de l'Association Bas Carbone.

5 LA COMMANDE PUBLIQUE RESPONSABLE

1. La politique d'achat et de commande publique

L'adoption du SPASER : une politique d'achats durables co-construite et pragmatique

La communauté d'agglomération du Cotentin a adopté son premier schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) le 4 avril 2024.

L'élaboration de ce SPASER a été résolument collaborative. Les actions découlant de cette politique d'achats durables ont été imaginées avec l'ensemble des directions de la collectivité. Les chambres consulaires, la maison de l'emploi et de la formation du Cotentin (MEF) et les fédérations professionnelles ont été consultées dès le début de ce projet, pour recueillir leurs attentes, identifier les freins et les opportunités et ancrer cette politique d'achats durables dans la réalité du territoire. Pour ces mêmes raisons, les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) ont été associées.

Il en résulte un document propre au Cotentin, avec 22 des 58 actions retenues qui sont originales, simples et pragmatiques.



Réunion de consultation des partenaires dans le cadre de l'élaboration du SPASER

Multiplication des achats auprès des entreprises de l'ESS

Les achats effectués auprès des entreprises de l'économie sociale et solidaire ont plus que triplé depuis 2017. Fin septembre 2024, le volume d'achat auprès de l'ensemble des entreprises de l'ESS était d'environ 740 000 euros HT, avec une projection à plus de 980 000 euros HT fin 2024, en nette hausse par rapport à 2023 (914 000 euros HT).

Le mois de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) : Pour une promotion des achats responsables

Dans le cadre du mois de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), Le Cotentin a organisé la 4^{ème} édition du Forum de l'ESS, le 16 novembre 2023 à l'Autre Lieu à Cherbourg-en-Cotentin. Cet événement phare, destiné à tous les acteurs publics et privés, s'est articulé autour de temps forts comme le salon des affaires durables et responsables, Espresso en Cotentin et la remise des prix du 1^{er} appel à projets Ess en Cotentin co construit avec la Région Normandie en partenariat avec EDF et la Banque des Territoires. A l'issue de cette journée, des groupes de travail ont été lancés en 2024, en partenariat avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire visant à promouvoir et développer les achats responsables sur le Cotentin.

2. Les achats intégrant les clauses sociales, les marchés réservés et l'alternance

Les clauses sociales et la conclusion de marchés réservés ont permis sur les neufs premiers mois de 2024 de consacrer 8 767 heures d'insertion au bénéfice des personnes éloignées de l'emploi. Les achats mobilisant le dispositif de l'alternance ont permis l'intégration de 22 apprentis.

6 LA CERTIFICATION, L'ÉVALUATION ET L'AMÉLIORATION CONTINUE

1. Les labels

La certification du Cycle de l'Eau

La direction du Cycle de l'Eau est certifiée ISO 9001 et ISO 14001 pour les compétences eau potable et assainissement collectif sur le périmètre géographique de Cherbourg-en-Cotentin, Douve Divette et la Saire. Il s'agit de tous les processus du cycle de l'eau hormis la GEMAPI et les eaux pluviales urbaines. Cette année, le contrôle des dispositifs d'assainissement a été intégré dans la démarche ainsi que le suivi des délégataires. La prochaine étape est d'intégrer les autres secteurs.



2. Une mise en avant nationale de l'agglomération du Cotentin

L'exemplarité du Cotentin en matière de commande publique responsable



Une étude nationale réalisée pour Intercos de France, a présenté les démarches de commande publique responsable menées par plusieurs intercommunalités. La communauté d'agglomération du Cotentin y figure en bonne place, en particulier pour sa démarche participative d'élaboration de sa future politique d'achats durables. La méthodologie participative employée dans l'élaboration du SPASER du Cotentin a été notamment par Intercos de France, dans son guide publié en janvier 2024.

3. Les rapports pour évaluer et communiquer

L'agglomération produit chaque année plusieurs rapports qui précisent, en toute transparence, l'action de la communauté d'agglomération du Cotentin ou de ses délégataires, dont :

- le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ;
- le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement ;
- le rapport annuel du délégataire de transport public ;
- le rapport annuel du délégataire de la Cité de la mer ;
- le rapport annuel du délégataire du complexe hippique des Pieux ;
- le rapport annuel du délégataire du cinéma Le Richelieu ;
- le rapport annuel SPL Tourisme ;
- le rapport annuel SPL Normantri.

Ces rapports sont consultables sur demande

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 050-200067205-20241217-DEL2024_174-DE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU COTENTIN
8 RUE DES VINDITS • 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN

RETROUVEZ-NOUS SUR TWITTER @LECOTENTIN